

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE



Ce document peut être consulté sur le site Web de la Commission des partenaires du marché du travail, à l'adresse suivante : cpmt.gouv.qc.ca.

Rédaction

Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre
Direction générale de la qualification professionnelle
et du développement de la main-d'œuvre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction générale des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-02265-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Crédits photos sur la couverture :

Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes, Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale (CAMAQ),
Association québécoise des transports (AQTr)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE

DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

MESSAGE DE LA MINISTRE

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3



Madame la Présidente,

J'ai le privilège de vous présenter le *Rapport d'activité du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 2024-2025*, ainsi que les états financiers afférents, puisqu'ils témoignent des avancées réalisées pour améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre québécoise.

Au cours de cette période, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a octroyé 170,2 millions de dollars destinés à la formation et à l'employabilité, par l'entremise du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ces investissements ont contribué à la réalisation de 492 projets de développement et de rehaussement des compétences des travailleuses et des travailleurs à travers le Québec.

Je tiens aussi à souligner l'apport de la Commission des partenaires du marché du travail, qui veille à bâtir une main-d'œuvre locale qualifiée et à la hauteur des enjeux et des défis actuels liés à l'emploi. Par exemple, dans le cadre du Programme de formations de courte durée visant les formations professionnelles, techniques ou universitaires avec stages en milieu de travail, ce sont au total 78 projets et 1 986 participants qui ont été soutenus cette année. Ces projets participent à l'augmentation de la productivité partout au Québec.

Par ailleurs, le programme Impulsion-Compétences a permis de soutenir 178 projets visant le développement des compétences en emploi, par la voie de la formation continue en entreprise, la francisation, la littératie, la numératie, la littératie numérique, l'encadrement, et les aptitudes humaines et comportementales. Cela a contribué, entre autres, à poursuivre les actions du Ministère en matière d'intégration et de rétention en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail.

Comme vous pouvez le constater, la formation continue de la main-d'œuvre est un élément essentiel pour améliorer la productivité et l'employabilité au Québec. Elle contribue non seulement à former du personnel doué, mais aussi à rendre nos milieux de travail plus attractifs, stimulants, diversifiés et équitables, au bénéfice de tout le Québec.

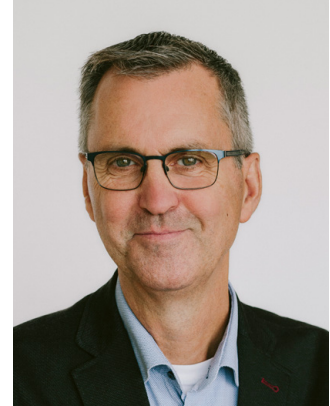
Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon profond respect.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry'. The signature is fluid and cursive.

Pascale Déry
Ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de Lanaudière

Québec, septembre 2025

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL



Madame Pascale Déry
Ministre de l'Emploi
Ministre responsable de la région de Lanaudière
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport d'activité du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 2024-2025*. La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre confère à la Commission des partenaires du marché du travail certains pouvoirs réglementaires en ce qui concerne le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ce Fonds, tout autant que le Fonds de développement du marché du travail, est un levier crucial pour stimuler le développement des compétences de la main-d'œuvre et de l'emploi, et la Commission des partenaires du marché du travail est fière de jouer un rôle stratégique de manière à les faire progresser pour qu'ils répondent toujours mieux aux défis actuels et futurs du marché du travail.

Dans la conjoncture de plus en plus complexe, marquée par des transitions sur les plans démographique, technologique et environnemental, mais aussi des réalités socioéconomiques et géopolitiques tendues, la Commission des partenaires du marché du travail s'assure, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, d'adapter ses programmes de soutien financier. Dans cette optique, l'évolution et la saine gestion du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre représentent des priorités pour la Commission des partenaires du marché du travail et son réseau de partenaires.

Au cours de l'exercice 2024-2025, 170,2 millions de dollars ont été attribués dans le cadre des divers programmes d'aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail. Ceux-ci visent des enjeux prioritaires en lien avec le marché du travail, soit à développer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre actuelle et future; à améliorer la productivité des entreprises; à déployer des formations de courte durée, notamment en alternance travail-études; à enrichir les connaissances et l'innovation en matière de développement des compétences; à établir des normes professionnelles déterminant les qualifications nécessaires à l'exercice de métiers et de professions; à financer l'acquisition d'équipements novateurs de formation; et, enfin, à cibler des besoins précis par des appels de projets visant la formation de personnes en emploi. En 2024-2025, c'est plus de 87 % des employeurs assujettis à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre qui se sont conformés à l'obligation d'investir 1 % de leur masse salariale dans la formation de leur main-d'œuvre. Aussi, 12 660 entreprises et 34 099 individus ont été touchés par les projets acceptés dans le cadre des programmes d'aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail au cours de cette année. D'ailleurs, le rapport comporte une nouveauté : il fait état de témoignages d'employeurs, de travailleurs et de travailleuses, de personnes cherchant à s'intégrer en emploi et de promoteurs collectifs de projets de formation, qui dépeignent le succès sur le terrain de ces programmes orientés par la Commission des partenaires du marché du travail.

En terminant, je tiens à remercier les membres de l'assemblée délibérante de la Commission des partenaires du marché du travail et de ses groupes de travail, qui ont à cœur les suivis relatifs au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et à son évolution afin qu'il continue d'être un levier financier efficace pour encourager les entreprises à soutenir la formation continue de leur main-d'œuvre.

Je remercie aussi Monsieur Francis Gauthier, sous-ministre associé à l'emploi et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail, l'équipe du Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail et les équipes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui travaillent de façon engagée à la bonne gestion du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Veillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le président de la Commission des partenaires du marché du travail,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Lortie', with a stylized flourish at the end.

Jean Lortie

Montréal, septembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER 2024-2025.....	1
INTRODUCTION.....	2
LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS	3
1 Investissements en formation en 2023	4
2 Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en milieu de travail.....	5
AFFECTATION DES RESSOURCES ET PROGRAMMATION DU FONDS.....	8
1 Affectation des ressources du Fonds en 2024-2025 et sommes accordées au 31 mars 2025.....	8
2 Programmes et mesures du Fonds	10
2.1 Portrait des subventions accordées en 2024-2025	10
2.2 Programmes et mesure en vigueur en 2024-2025 : présentation et résultats	11
2.2.1 Programme Impulsion-Compétences	11
2.2.2 Programme Évolution-Compétences	12
2.2.3 Programme Ambition-Compétences.....	16
2.2.4 Programme Intervention-Compétences	17
2.2.5 Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT (COUD)	18
2.2.6 Mesure « 42 Québec ».....	20
ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS.....	21
1 Revenus et charges	21
2 Effectifs	22
3 Frais d'exploitation et d'administration de la loi sur les compétences	22
ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025	24
Rapport de la direction.....	26
Rapport de l'auditeur indépendant	27
État des résultats et de l'excédent cumulé	29
État de la situation financière	30
État de la variation des actifs financiers nets.....	31
État des flux de trésorerie	32
Notes complémentaires.....	33

ANNEXES.....	45
Exemples de projets financés en 2024-2025 par le Fonds.....	45
Tableau des services tarifés en 2024-2025.....	55
Répartition des affectations 2024-2025 selon la source de financement pour les programmes et volets du Fonds	57
Liste des bénéficiaires de subventions et sommes totales accordées par le Fonds en 2024-2025, par programme.....	58
Liste des bénéficiaires de subventions et sommes totales accordées par le Fonds en 2024-2025, tous programmes confondus	77
HYPERLIENS.....	83

TABLEAUX

Tableau 1	Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles)	4
Tableau 2	Répartition des employeurs assujettis selon leur masse salariale pour l'année 2023	5
Tableau 3	Activités du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre mises en œuvre par les comités sectoriels de main-d'œuvre en 2024-2025	6
Tableau 4	Affectation des ressources régulières du Fonds en 2024-2025	9
Tableau 5	Affectation des ressources spécifiques du Fonds en 2024-2025	10
Tableau 6	Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 pour l'ensemble des programmes de subvention et des autres mesures de la CPMT	11
Tableau 7	Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Impulsion-Compétences	12
Tableau 8	Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Évolution-Compétences, tous volets et appels de projets confondus	12
Tableau 9	Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance	14
Tableau 10	Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Évolution-Compétences, volet Normes professionnelles	15
Tableau 11	Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Évolution-Compétences, volet Partenariat pour la formation et l'innovation	16
Tableau 12	Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Ambition-Compétences	17
Tableau 13	Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Intervention-Compétences	18
Tableau 14	Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme COUD	19
Tableau 15	Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre de la mesure « 42 Québec »	20

GRAPHIQUES

Graphique 1	Données financières du Fonds	1
Graphique 2	Évolution des revenus, des charges et de l'excédent cumulé du Fonds de 2019-2020 à 2024-2025	22

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER 2024-2025

1,3 milliard de dollars investis en formation par les employeurs assujettis¹

Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

10 892

Employeurs assujettis²

1 803

Formatrices et formateurs, organismes formateurs et services internes de formation agréés

87,3 %

Proportion des employeurs assujettis qui déclarent investir au moins 1 % de leur masse salariale en formation³

170,2 millions de dollars

Montant total des subventions accordées pour les projets acceptés en 2024-2025

330

Employeurs détenteurs d'un certificat de qualité des initiatives de formation

38 millions de dollars⁴

Somme versée au Fonds par les employeurs assujettis

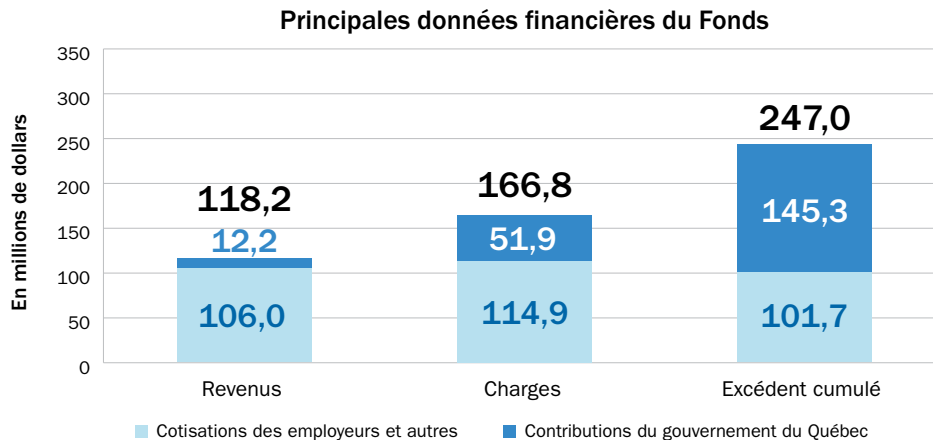
12 660

Nombre d'entreprises visées⁵ par les projets acceptés en 2024-2025

34 099

Nombre d'individus visés⁵ par les projets acceptés en 2024-2025

GRAPHIQUE 1 Données financières du Fonds⁶



1. Cette donnée provient des résultats enregistrés pour l'année civile 2023.
2. Idem 1.
3. Idem 1.
4. Cette somme comprend seulement les cotisations conciliées provenant des employeurs pour l'année civile 2023.
5. Étant donné la nature de certains projets financés dans le cadre des programmes et des mesures du Fonds, le nombre d'entreprises et d'individus visés n'est pas toujours comptabilisé.
6. Les deux principales sources de revenus du Fonds proviennent des cotisations des employeurs et des contributions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont composés de la contribution du gouvernement du Canada, de la perception des droits, frais et redevances, des revenus sur les placements de portefeuille et du recouvrement des subventions octroyées au cours des exercices antérieurs. L'excédent cumulé est le solde des disponibilités budgétaires du Fonds excluant les engagements financiers au 31 mars 2025.

INTRODUCTION

Dans un contexte de transformation rapide du marché du travail, marqué par les avancées technologiques, les transitions écologiques et les défis démographiques, la question du développement des compétences devient plus stratégique que jamais.

Face à ces enjeux, la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, également appelée *loi sur les compétences* ou *loi du 1 %*, demeure un levier essentiel pour renforcer davantage la culture de la formation continue au sein de la population québécoise. Elle oblige les entreprises assujetties à investir l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale dans la formation de leur personnel afin d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre actuelle et future⁷. Les employeurs qui ne s'acquittent pas de cette obligation doivent verser au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (le Fonds) une cotisation correspondant à l'écart entre leurs dépenses de formation admissibles et le seuil attendu.

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) s'inscrit au cœur des initiatives de formation et de développement des compétences, permettant aux entreprises ainsi qu'aux travailleuses et aux travailleurs du Québec de s'adapter, d'évoluer et d'accroître leur productivité. Elle exerce, en vertu de la loi sur les compétences, la responsabilité d'affecter annuellement les ressources du Fonds, d'établir les différents programmes de subvention et d'en préciser les critères d'admissibilité, les barèmes, les limites ainsi que les modalités d'attribution, afin de répondre aux priorités identifiées pour le développement de la main-d'œuvre.

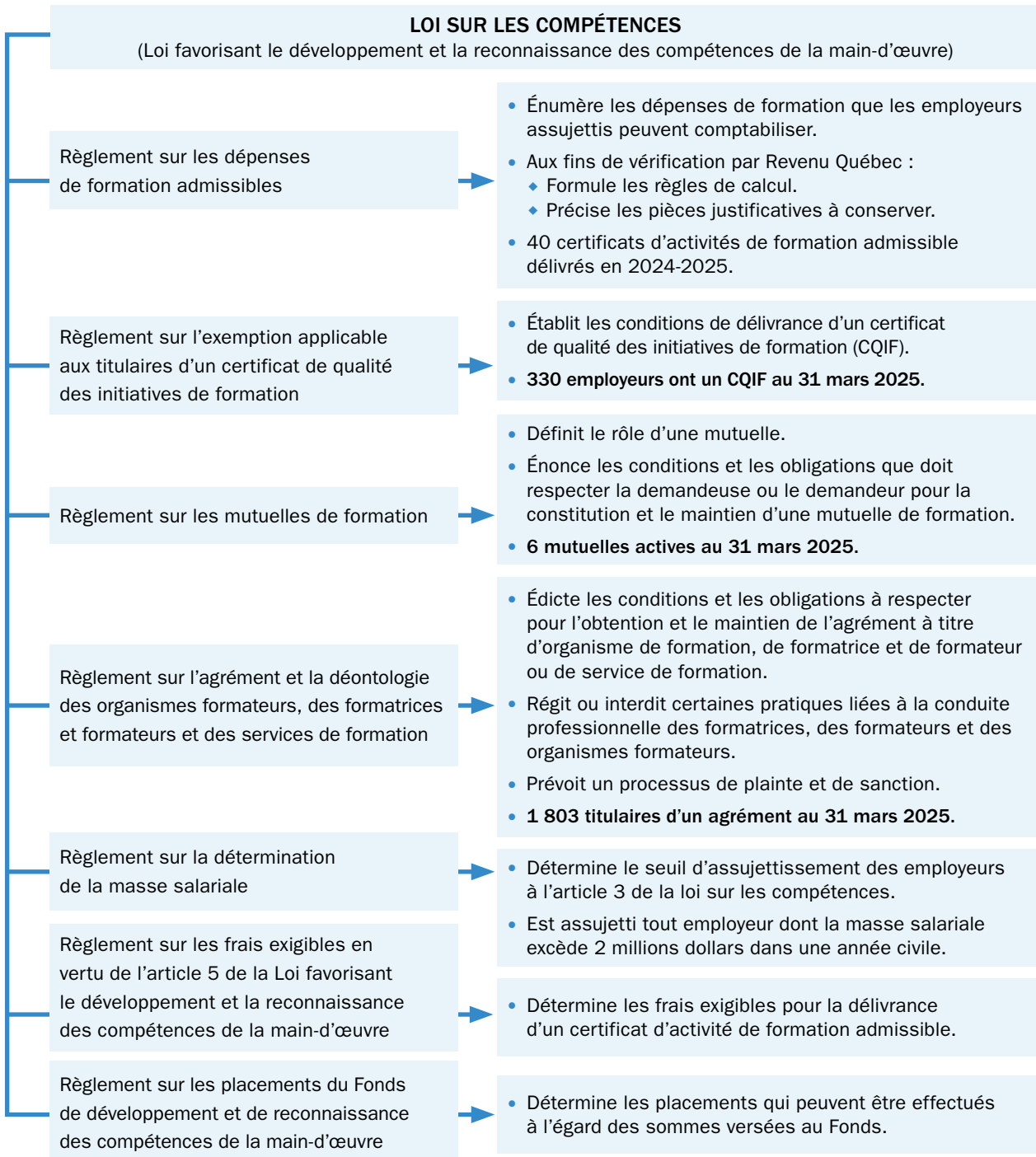
L'année financière 2024-2025 a confirmé l'importance d'investir dans la formation continue, la reconnaissance des acquis et la mise en place de parcours de développement de compétences adaptés aux réalités actuelles. Le financement par le Fonds de 494 projets visant 12 660 entreprises et 34 099 travailleuses et travailleurs, pour un total de 170,2 millions de dollars en subventions, a ainsi permis de répondre à des besoins immédiats tout en posant les bases d'un développement durable des compétences, dans une perspective d'équité et d'inclusion.

Conformément à l'article 41 de la loi sur les compétences, ce rapport présente les états financiers du Fonds et dresse les bilans respectifs des activités de mise en œuvre du Fonds et de la loi sur les compétences pour l'exercice financier 2024-2025. Il rend compte de la portée des actions menées, de la rigueur dans la gestion des fonds publics et de la contribution du Fonds à la vision globale de la CPMT en matière de développement des compétences.

7. Cette obligation est prévue à l'article 3 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3)

LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

Pour atteindre les objectifs de la loi sur les compétences, diverses dispositions réglementaires sont instaurées. Ces règlements sont brièvement présentés dans le schéma ci-dessous. Le Règlement sur la détermination de la masse salariale est le seul relevant directement du gouvernement. Tous les autres règlements sont adoptés par la Commission des partenaires du marché du travail et sont approuvés par le gouvernement.



LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

1 INVESTISSEMENTS EN FORMATION EN 2023

En 2023, on recense 10 892 employeurs assujettis à la loi sur les compétences. La participation à l'effort collectif demeure élevée, puisque 87,3 % de ces employeurs ont investi l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale dans des initiatives de formation. Les investissements déclarés totalisent environ 1 343 millions de dollars, ce qui comprend l'excédent reporté des années antérieures.

En ce qui concerne les employeurs ayant dû verser une cotisation au Fonds, ils représentent environ 12,7 % des employeurs assujettis. Cette baisse de 1,3 point de pourcentage (pp) par rapport à 2022 s'accompagne d'une baisse de 9,5 % du montant total des cotisations, qui s'établit à environ 38 millions de dollars.

À noter : en raison de l'arrondissement des chiffres figurant dans les tableaux de ce document, leur somme peut différer du total indiqué.

TABLEAU 1

Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles)⁸

Indicateur	2022	2023	Variation de 2022 à 2023
Nombre d'employeurs assujettis	11 045	10 892	(1,4 %)
Masse salariale (en milliards de dollars)	125	138	10,2 %
Investissements en formation déclarés (en millions de dollars)	1 211	1 343	10,9 %
Pourcentage d'employeurs assujettis qui déclarent investir l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale	86 %	87,3 %	1,3 pp
Nombre d'employeurs cotisants	1 545	1 384	(10,4 %)
Cotisations totales (en millions de dollars)	42	38	(9,5 %)
Proportion de la valeur des cotisations au Fonds par rapport à l'ensemble des investissements en formation	3,4 %	2,8 %	(0,6) pp

8. Ces données sont extraites des fichiers de Revenu Québec de juin 2024 pour l'année civile 2022 et de mars 2025 pour l'année civile 2023. Le taux de conciliation des données pour l'année civile 2023 est de 95 %.

TABLEAU 2**Répartition des employeurs assujettis selon leur masse salariale pour l'année 2023**

Masse salariale	Nombre d'employeurs assujettis	Proportion d'employeurs assujettis
Entre 2 et 5 millions de dollars	6 803	62,5 %
Entre 5 et 10 millions de dollars	2 189	20,1 %
Plus de 10 millions de dollars	1 900	17,4 %

2 MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN MILIEU DE TRAVAIL

Le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en milieu de travail fournit aux entreprises et à la main-d'œuvre un dispositif de qualification volontaire – la norme professionnelle – et des outils clés en main pour le développement des compétences de la main-d'œuvre. La norme professionnelle constitue l'assise de la qualification de la main-d'œuvre. Les comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) sont responsables de déterminer les métiers pour lesquels des normes professionnelles et des outils d'apprentissage pourraient être développés. L'élaboration de ces normes doit répondre à un besoin du marché du travail, faire l'objet d'un large consensus au sein des secteurs où elles sont implantées et elles doivent être recommandées par la Commission des partenaires du marché du travail et adoptées par la ministre de l'Emploi.

En 2024-2025, 84 normes professionnelles étaient disponibles. Une attestation de compétences⁹ a été délivrée à 376 personnes, et 1 889 personnes ont obtenu un certificat de qualification professionnelle. La somme de ces résultats (2 265) est quelque peu inférieure à celle atteinte en 2023-2024 (2 370). Cette baisse s'explique notamment par une diminution du nombre d'inscriptions au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), attribuable à plusieurs facteurs : le manque de temps et de personnel dans les entreprises, le contexte d'incertitude des employeurs, et la diminution des embauches.

9. Le certificat de qualification professionnelle garantit que son détenteur maîtrise toutes les compétences qui lui permettent d'exercer son métier. L'attestation de compétences reconnaît les compétences et les connaissances acquises par l'expérience de travail.

Au cours de la même période, des CSMO ont mené des travaux variés visant à actualiser une norme professionnelle, à en développer une ou encore à produire une analyse (de besoins et de faisabilité) qui précède ce type d'activités. Le tableau suivant présente la liste des travaux réalisés.

TABLEAU 3

Activités du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre mises en œuvre par les comités sectoriels de main-d'œuvre en 2024-2025

Actualisation de normes professionnelles ou d'outils d'apprentissage	
Comité sectoriel de main-d'œuvre	Métier
Pêches maritimes	Contrôleuse ou contrôleur de la qualité en usine de transformation de produits aquatiques
Tourisme	Cuisinière ou cuisinier
Culture	Libraire
Services automobiles	Mécanicienne ou mécanicien d'engins de chantier
Production agricole	Ouvrière ou ouvrier serricole
Fabrication métallique industrielle	Peintre industriel
Aménagement forestier	Opératrice ou opérateur de machines en récolte du bois
Économie sociale et action communautaire	Préposée ou préposé d'aide à domicile
Environnement	Technicienne ou technicien en restauration après sinistre

Développement d'une nouvelle norme professionnelle	
Comité sectoriel de main-d'œuvre	Métier
Services automobiles	Estimatrice ou estimateur en dommages automobiles
Énergies, procédés et chimie (norme multisectorielle)	Opératrice et opérateur de machines et d'équipements industriels

Analyses de besoins ou de faisabilité	
Comité sectoriel de main-d'œuvre	Métier
Transformation du bois	Affûteuse ou affûteur
Transformation du bois	Classeuse ou classeur de bois débités
Transformation du bois	Opératrice ou opérateur de machines à former et à finir le verre et coupeuse ou coupeur de verre
Production agricole	Ouvrière ou ouvrier acéricole
Communications graphiques	Chargée ou chargé de projet en communications graphiques
Communications graphiques	Technicienne ou technicien prépresse

AFFECTATION DES RESSOURCES ET PROGRAMMATION DU FONDS

1 AFFECTATION DES RESSOURCES DU FONDS EN 2024-2025 ET SOMMES ACCORDÉES AU 31 MARS 2025

Conformément aux articles 30 et 30.1 de la loi sur les compétences, la CPMT est responsable de la transmission annuelle à la ministre de l'Emploi des plans d'affectation régulier et spécifique des ressources du Fonds pour approbation. L'approbation du ministre des Finances est également requise pour le plan spécifique. Ces plans, établis en fonction des priorités définies par la CPMT, déterminent les sommes allouées aux divers programmes et mesures du Fonds.

Au fil des années, les décisions stratégiques de la CPMT en matière d'affectation des ressources ont été guidées par plusieurs facteurs, notamment l'évolution des revenus issus des cotisations des employeurs, les crédits budgétaires du Québec, les charges financières, l'excédent cumulé ainsi que les engagements financiers liés aux programmes de subvention. Ces éléments requièrent une adaptation continue des stratégies d'investissement afin de poursuivre les actions visant la promotion et le soutien financier de l'acquisition et du développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future.

Pour l'exercice financier 2024-2025, la ministre de l'Emploi a approuvé un plan d'affectation régulier des ressources de 113,1 millions de dollars, destiné aux programmes et mesures financés par les revenus réguliers du Fonds, ainsi qu'aux frais d'exploitation et d'administration. Cette enveloppe inclut une contribution de 10,4 millions de dollars¹⁰ du gouvernement du Canada pour le volet Partenariat pour la formation et l'innovation. Le tableau 4 illustre la répartition de ces ressources régulières pour l'année 2024-2025.

En parallèle, les ministres de l'Emploi et des Finances ont approuvé un plan d'affectation spécifique des ressources de 62,0 millions de dollars pour les programmes et mesures financés par les crédits budgétaires du gouvernement du Québec annoncés entre 2021 et 2023. La répartition des ressources spécifiques du Fonds est détaillée dans le tableau 5.

10. Pour l'exercice 2024-2025, la contribution du gouvernement du Canada s'élève à 9,9 millions de dollars, à laquelle s'ajoute une somme de 0,5 million de dollars, destinée au financement de projets excédant la contribution maximale prévue, portant le total à 10,4 millions de dollars. Ces dépenses supplémentaires sont couvertes par les revenus provenant des cotisations des employeurs, ainsi que par le recouvrement de subventions versées lors d'exercices antérieurs.

TABLEAU 4**Affectation des ressources régulières du Fonds en 2024-2025**

Programmes et mesures du Fonds et frais d'exploitation et d'administration	Plan d'affectation régulier 2023-2024 (en millions de dollars)	Plan d'affectation régulier 2024-2025 (en millions de dollars)
Programmes et mesures du Fonds de la Commission des partenaires du marché du travail		
Activités Programmation actuelle		
● Impulsion-Compétences	38,4	37,7
● Évolution-Compétences	25,2	28,6
◆ Volet Innovation et connaissances	7,4	15,3
◆ Volet Normes professionnelles	2,2	2,9
◆ Volet Programme partenarial pour la formation et l'innovation	12,2	10,4
◆ Volet Compétences futures	3,4	0,0
● Ambition-Compétences	11,4	9,7
● Intervention-Compétences	26,6	27,5
Activités Programmation antérieure		
● Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre		
● Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation		
● Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	4,6	1,1
● Initiatives de la CPMT		
● Stratégie globale de promotion et valorisation des métiers		
Total partiel – programmes et mesures du Fonds de la CPMT	106,2	104,6
Frais d'exploitation et d'administration		
● Frais attribuables à l'application de la loi sur les compétences	2,2	3,6
● Frais attribuables au traitement des demandes de subventions	4,2	4,9
Total partiel – frais d'exploitation et d'administration	6,4	8,5
TOTAL	112,6	113,1

TABLEAU 5**Affectation des ressources spécifiques du Fonds en 2024-2025**

Programmes spécifiques du Fonds	Plan d'affectation spécifique 2023-2024 (en millions de dollars)	Plan d'affectation spécifique 2024-2025 (en millions de dollars)
Programmes spécifiques du Fonds		
<ul style="list-style-type: none"> Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT (COUD) 	151,5	61,1
<ul style="list-style-type: none"> Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions prioritaires par la CPMT 	0,7	0,1
<ul style="list-style-type: none"> Mesure « 42 Québec » 	1,0	0,8
TOTAL	153,2	62,0

2 PROGRAMMES ET MESURES DU FONDS

En vertu de la loi sur les compétences, la CPMT établit des programmes de subvention dont les barèmes et les limites sont soumis à l'approbation de la ministre de l'Emploi.

En 2024-2025, la programmation du Fonds comprenait cinq programmes de subvention ainsi qu'une mesure, qui ciblent principalement la formation continue de la main-d'œuvre. Des activités liées à la recherche et à la concertation peuvent également être financées.

2.1 PORTRAIT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2024-2025

Cette section présente les programmes et la mesure du Fonds ainsi que leurs résultats¹¹.

Le tableau 6 montre que le montant total des subventions accordées au cours de l'exercice financier 2024-2025 a diminué de 16,3 % par rapport à l'année précédente, passant de 203,4 millions de dollars à 170,2 millions de dollars. Le nombre de projets acceptés a également connu une baisse : 534 en 2023-2024 contre 494 en 2024-2025, soit une diminution de 7,5 %. Ces baisses sont particulièrement marquées dans le programme Impulsion-Compétences¹² et dans le programme de formations de courte durée (COUD)¹³.

11. La liste des subventions accordées dans le cadre des différents programmes est disponible en annexe du présent rapport.

12. Voir page 11.

13. Voir page 18.

Les montants des subventions présentés dans cette section du rapport d'activités diffèrent de ceux inscrits aux états financiers du Fonds. Ils correspondent aux sommes accordées pour le financement des projets qui peuvent s'échelonner sur plusieurs années financières. En revanche, dans les états financiers, on trouve les dépenses comptabilisées en 2024-2025, relatives aux projets actifs. Ainsi, il est possible que des dépenses soient engendrées pour des projets dont les ententes ont été signées au cours des années précédentes.

TABLEAU 6

Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 pour l'ensemble des programmes de subvention et des autres mesures de la CPMT

Exercice financier	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises visées	Nombre de participants visés
2023-2024	534	203,4	18 278	46 432
2024-2025	494	170,2	12 660	34 099

2.2 PROGRAMMES ET MESURE EN VIGUEUR EN 2024-2025 : PRÉSENTATION ET RÉSULTATS¹⁴

2.2.1 Programme Impulsion-Compétences

Le programme Impulsion-Compétences s'adresse aux promoteurs collectifs¹⁵. Il vise à rehausser les compétences de la main-d'œuvre ou à la requalifier par le biais de formations, afin d'en améliorer la productivité et l'employabilité. Le dépôt des demandes de subvention se fait en continu.

Les projets doivent viser la formation du personnel d'au moins trois entreprises afin de répondre à un besoin commun de développement de compétences de plusieurs travailleuses et travailleurs. Un financement est possible pour les étapes suivantes des projets : l'analyse des besoins, l'élaboration de nouvelles formations, l'adaptation et la mise à jour de formations, la diffusion de formations existantes.

Les activités de formation admissibles sont variées et peuvent inclure la francisation, la littératie, la numératie et la littératie numérique, l'encadrement, le développement des compétences en emploi, les aptitudes humaines et comportementales.

En 2024-2025, le programme Impulsion-Compétences a soutenu 178 projets, en accordant près de 48,5 millions de dollars en subventions. Plusieurs types d'activités étaient visées, notamment les projets d'intégration et de maintien en emploi pour les personnes sous-représentées sur le marché du travail, qui ont représenté 17,1 % de la somme totale accordée dans le cadre de ce programme (8,3 millions de dollars).

14. Des exemples de projets acceptés en 2024-2025 sont présentés dans les annexes du présent rapport.

15. Les promoteurs collectifs sont des alliés de la CPMT. Ils sont actifs dans de nombreux secteurs d'activité économique. Ils s'adaptent aux besoins des clientèles qu'ils représentent et ils proposent des projets de formation répondant à des besoins communs. Les projets qu'ils mettent en place visent à stimuler la productivité et la compétitivité des entreprises tout en permettant aux personnes en emploi d'améliorer leurs compétences.

TABLEAU 7

Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Impulsion-Compétences

Exercice financier	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises visées	Nombre de participants visés
2023-2024	227	57,6	12 490	26 912
2024-2025	178	48,5	8 439	23 903

2.2.2 Programme Évolution-Compétences

Le programme Évolution-Compétences s'adresse principalement aux promoteurs collectifs. Il vise à soutenir l'amélioration des connaissances liées au développement des compétences nécessaires aux besoins du marché du travail, et à développer, expérimenter et évaluer de nouvelles façons de faire.

En 2024-2025, au total 108 projets visant 935 entreprises et 3 721 participantes et participants ont été soutenus pour un total de 30,4 millions de dollars en subventions, dans le cadre du programme Évolution-Compétences.

TABLEAU 8

Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Évolution-Compétences, tous volets et appels de projets confondus

Exercice financier	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises visées	Nombre de participants visés
2023-2024	98	21,8	2 663	13 589
2024-2025	108	30,4	935	3 721

Le programme se décline en trois volets :

- **Volet Innovation et connaissance** : il soutient des projets novateurs qui expérimentent de nouvelles approches en formation et en reconnaissance des acquis. Les projets doivent être déposés aux moments déterminés dans les appels de projets, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

Deux appels de projets nationaux ont été en vigueur en 2024-2025 :

- ◆ Soutenir des approches novatrices en développement des compétences : il vise à financer des études, des projets pilotes et des activités de concertation visant à accroître les connaissances sur la formation.
- ◆ Parcours exploration : il vise à encourager la main-d'œuvre actuelle et future à explorer des parcours de formation menant au développement de compétences dans un métier ou une profession qui correspond à la fois à ses aspirations et aux besoins du marché du travail.

Les projets régionaux des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT) visent à atténuer les déséquilibres du marché du travail dans les régions, en soutenant l'embauche et le maintien en emploi des groupes sous-représentés en emploi, et en favorisant leur intégration par des approches innovantes. Ils visent également à promouvoir une culture durable de formation continue en entreprise afin d'adapter les compétences de la main-d'œuvre aux transformations économiques et technologiques, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME).

TABLEAU 9

Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance

Appel de projets du volet Innovation et connaissance	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises visées	Nombre de participants visés
Approches novatrices				
2023-2024	4	3,2	10	50
2024-2025	4	1,1	60	210
Pôle d'expertise				
2023-2024	3	1,5	S.O.	S.O.
2024-2025	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Projets régionaux des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT)				
2023-2024	15	3,1	123	126
2024-2025	24	4,6	230	220
Promotion et valorisation des métiers et des professions / Parcours exploration¹⁶				
2023-2024	1	0,2	S.O.	S.O.
2024-2025	35	16,2	S.O.	S.O.
Rehausser la présence des femmes en emploi et accompagner les démarches d'inclusion des organisations dans les secteurs des STIM¹⁷				
2023-2024	1	0,2	15	100
2024-2025	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
TOTAL				
2023-2024	24	8,2	148	276
2024-2025	63	21,9	290	430

16. L'appel de projets Parcours exploration est une continuité de l'appel de projets Promotion et valorisation des métiers et professions, fermé en 2023-2024. Le nombre de personnes visées par la promotion des métiers en 2024-2025 est de 63 850 personnes.

17. STIM : Sciences, technologies, ingénierie et mathématiques. L'appel de projet Rehausser la présence des femmes en emploi et accompagner les démarches d'inclusion des organisations dans les secteurs STIM a été fermé en 2023-2024.

- **Volet Normes professionnelles** : il s'adresse principalement aux comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) et vise à soutenir l'élaboration, la révision et la promotion des normes professionnelles. Il a également pour objectif de favoriser le développement de stratégies d'apprentissage et d'outils pédagogiques liés à ces normes, afin de faciliter l'apprentissage des travailleuses et des travailleurs. Les demandes de subvention peuvent être déposées en tout temps.

TABLEAU 10

Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Évolution-Compétences, volet Normes professionnelles

Exercice financier	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises visées	Nombre de participants visés
2023-2024	20	2,9	2 515	5 241
2024-2025	15	3,1	645	582

- **Volet Partenariat pour la formation et l'innovation (PFI)** : il appuie l'implantation au Québec du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, d'Emploi et Développement social Canada. Il vise à favoriser la réussite des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées, des nouveaux arrivants et des personnes issues de minorités visibles dans les métiers certifiés Sceau rouge. Le PFI comprend deux sous-volets :
 - ◆ Le sous-volet Investissement dans l'équipement de formation, qui s'adresse aux établissements d'enseignement publics et privés subventionnés. Il encourage l'investissement dans l'acquisition d'équipements afin améliorer l'offre de formation associée aux métiers désignés Sceau rouge.
 - ◆ Le sous-volet Innovation dans l'apprentissage, qui s'adresse aux établissements d'enseignement et aux promoteurs collectifs admissibles. Il vise à soutenir des approches novatrices de développement des compétences et à améliorer la participation et la réussite des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

TABLEAU 11

Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Évolution-Compétences, volet Partenariat pour la formation et l'innovation

Appel de projets	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises visées	Nombre de participants visés
Investissement dans l'équipement de formation				
2023-2024	31	3,1	S.O.	4 461
2024-2025	16	2,2	S.O.	1 633
Innovation dans l'apprentissage				
2023-2024	23	7,7	S.O.	3 611
2024-2025	14	3,2	S.O.	1 076
TOTAL				
2023-2024	54	10,8	S.O.	8 072
2024-2025	30	5,4	S.O.	2 709

2.2.3 Programme Ambition-Compétences

Le programme Ambition-Compétences s'adresse aux promoteurs collectifs. Il soutient les projets visant à développer les compétences de la main-d'œuvre en emploi, particulièrement dans les secteurs ou professions jugés prioritaires ou stratégiques.

À l'instar du programme Impulsion-Compétences, le programme Ambition-Compétences cible différentes activités de formation telles que le développement des habiletés en emploi, la francisation, la littératie, la numératie, la littératie numérique, l'encadrement, et les aptitudes humaines et comportementales. Cependant, l'approche retenue dans ce programme est plus ciblée et procède par appel de projets.

Un appel de projets ciblant le développement de compétences liées à l'économie verte et à la transformation numérique, lancé en janvier 2022, a été en vigueur pour l'ensemble de la période couverte par le rapport. Afin d'assurer une complémentarité dans l'offre de programmes gouvernementaux, les promoteurs soutenus par l'Offensive de transformation numérique (OTN) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) sont également admissibles à cet appel de projets. Toutefois, les projets portés par ces promoteurs doivent être liés aux financements reçus dans le cadre de l'OTN.

En 2024-2025, ce programme a soutenu 48 projets visant 2 131 entreprises et 4 394 participantes et participants, pour un total de plus de 10 millions de dollars en subventions.

En février 2025, l'appel de projets Formation pour la résilience et la compétitivité en emploi (FORCE) a été lancé. Il vise à rehausser les compétences de la main-d'œuvre ou à requalifier cette dernière par des formations structurées afin de soutenir les entreprises touchées par la mise en place de tarifs douaniers par les États-Unis. Le traitement des demandes de subvention reçues dans le cadre de cet appel de projets est prévu pour 2025-2026.

TABLEAU 12

Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Ambition-Compétences

Appel de projets	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises visées	Nombre de participants visés
Économie verte				
2023-2024	15	3,2	321	689
2024-2025	14	2,2	354	712
Transformation numérique				
2023-2024	19	3,2	1 172	1 828
2024-2025	34	7,8	1 777	3 682
TOTAL				
2023-2024	34	6,4	1 493	2 517
2024-2025	48	10,0	2 131	4 394

2.2.4 Programme Intervention-Compétences

Le programme Intervention-Compétences vise à soutenir financièrement les comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) et les comités consultatifs (CC) afin de répondre aux objectifs de la Politique d'intervention sectorielle et du Document d'encadrement des comités consultatifs. Il se décline en trois volets :

- **Volet Financement de base** : il sert à financer les frais de fonctionnement des CSMO et des CC ainsi que la mise en œuvre de leurs plans d'action.
- **Volet Projets spécifiques** : il a pour objectif de soutenir financièrement les projets spécifiques portés par les CSMO et les CC dans le cadre de l'intervention sectorielle.
- **Volet Modèle de coordination à la formation continue** : il vise à assurer le financement des postes de coordination de la formation continue et des activités se rapportant à la formation continue des secteurs visés par des engagements financiers multipartites.

TABLEAU 13

Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme Intervention-Compétences

Volet	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises visées	Nombre de participants visés
Financement de base				
2023-2024	37	18,0	S.O.	S.O.
2024-2025	37	18,6	S.O.	S.O.
Projets spécifiques				
2023-2024	31	1,6	S.O.	S.O.
2024-2025	40	1,9	S.O.	S.O.
Modèle de coordination à la formation continue				
2023-2024	4	6,2	S.O.	S.O.
2024-2025	4	7,3	S.O.	S.O.
TOTAL				
2023-2024	72	25,8	S.O.	S.O.
2024-2025	81	27,8	S.O.	S.O.

2.2.5 Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT (COUD)

Le Programme de formations de courte durée (COUD) vise à soutenir l'élaboration, l'adaptation et la diffusion de formations professionnelles, techniques ou universitaires qualifiantes et de courte durée dans lesquelles les stages en milieu de travail sont obligatoires. Il se décline en quatre volets :

- **Volet général de Requalification et de rehaussement des compétences** : l'objectif est de soutenir les projets de formation qui répondent aux besoins des entreprises confrontées à des difficultés de recrutement. Les projets doivent viser des professions en déficit, en léger déficit ou en équilibre de main-d'œuvre. À partir du 1^{er} avril 2024, l'application d'une grille de priorisation est entrée en vigueur. L'un des objectifs de cette grille est d'améliorer la qualité des projets financés, selon des critères établis, afin de mieux les aligner sur les priorités de la CPMT et de permettre un meilleur contrôle des coûts.
- **Volet Génie et technologies de l'information (Génie-TI)** : l'objectif est le financement de projets pour soutenir les entreprises ayant des besoins de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines du génie et des technologies de l'information.

- **Volet Services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) :** il vise la formation du personnel éducateur des services de garde éducatifs à l'enfance, en réponse à la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur essentiel. L'ensemble du budget de ce volet est attribué à un projet d'envergure nationale piloté par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ESAC).
- **Volet Métiers de l'eau :** l'objectif est de soutenir la formation des travailleuses et des travailleurs menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en traitement des eaux.

Au total, 78 projets ont été acceptés en 2024-2025 dans le cadre du programme COUD, pour un engagement financier total du Fonds de 52,9 millions de dollars.

TABLEAU 14

Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre du programme COUD

Volet	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises visées	Nombre de participants visés
Requalification et rehaussement des compétences				
2023-2024	97	88,2	1 570	3 316
2024-2025	70	48,4	1 063	1 864
Génie et technologies de l'information				
2023-2024	6	3,6	62	98
2024-2025	8	4,5	92	122
Services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE)				
2023-2024	0	0	0	0
2024-2025	0	0	0	0
Métiers de l'eau				
2023-2024	0	0	0	0
2024-2025	0	0	0	0
TOTAL				
2023-2024	103	91,8	1 632	3 414
2024-2025	78	52,9	1 155	1 986

2.2.6 Mesure « 42 Québec »

À la suite de l'annonce de la fermeture de l'organisme Québec numérique à l'été 2024, qui était responsable du programme de formation en informatique, 42 Québec, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a financé un projet afin de permettre aux 95 participants actifs de terminer le tronc commun du programme.

TABLEAU 15

Projets acceptés, subventions accordées, entreprises et participants visés en 2023-2024 et en 2024-2025 dans le cadre de la mesure « 42 Québec »

Exercice financier	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées (en millions de dollars)	Nombre d'entreprises visées	Nombre de participants visés
2023-2024	0	0	S.O.	0
2024-2025	1	0,5	S.O.	95

ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS

Comme chaque année, les états financiers audités¹⁸ sont annexés au présent rapport. Ils offrent un portrait fidèle de la situation financière du Fonds, en détaillant les revenus perçus ainsi que les charges engagées dans le cadre de la gestion du Fonds et de l'administration de la Loi sur les compétences.

1 REVENUS ET CHARGES

Pour l'exercice 2024-2025, les revenus du Fonds s'élèvent à 118,2 millions de dollars, en recul par rapport aux 144,5 millions enregistrés en 2023-2024. Cette diminution s'explique principalement par une réduction de la contribution du gouvernement du Québec. Une mesure d'optimisation appliquée au cours de l'exercice a entraîné une baisse des crédits reçus de 20,7 millions de dollars.

Sur l'ensemble des revenus, 74,5 millions de dollars proviennent des cotisations des employeurs. Les autres sources de revenus, telles que les revenus de placements de portefeuille et le recouvrement de subventions octroyées lors d'exercices antérieurs, totalisent 18,9 millions de dollars. La contribution du gouvernement du Canada, dans le cadre du Partenariat pour la formation et l'innovation (PFI), s'élève à 12,6 millions de dollars. Par ailleurs, les crédits budgétaires transférés au Fonds pour l'exercice 2024-2025 atteignent 12,2 millions de dollars, destinés au financement du programme COUD.

Les charges pour l'exercice 2024-2025 s'élèvent à 166,8 millions de dollars, soit une augmentation de 14 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable au lancement de l'appel de projets Parcours Exploration, dans le cadre du programme Évolution-Compétences, qui a donné lieu à 8,6 millions de dollars en subventions versées. Par ailleurs, une hausse du nombre de projets financés dans le cadre du programme Ambition-Compétences a entraîné une augmentation de 5,3 millions de dollars par rapport à 2023-2024.

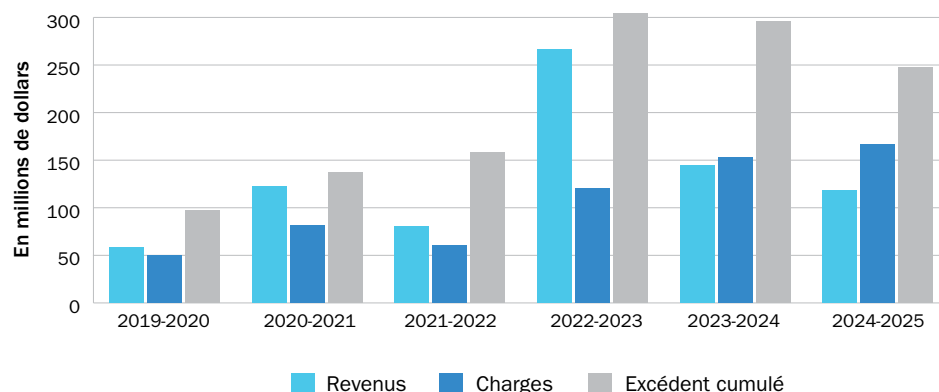
Sur le total des charges, 158,5 millions de dollars sont consacrés aux subventions liées aux programmes et mesures du Fonds. Les frais d'exploitation et d'administration, associés à la mise en œuvre de la Loi sur les compétences et à la gestion des subventions, s'élèvent à 8,3 millions de dollars (voir la note complémentaire 7 des états financiers).

Au 31 mars 2025, l'excédent cumulé du Fonds s'élevait à 247 millions de dollars. De ce montant, 145,3 millions de dollars proviennent des contributions du gouvernement du Québec, tandis que les 101,7 millions restants proviennent principalement des sommes remises par Revenu Québec à titre de cotisations des employeurs, ainsi que des intérêts générés par ces sommes. Il s'agit d'une diminution de 48,5 millions de dollars par rapport à l'exercice 2023-2024.

Le maintien d'un équilibre entre les revenus et les charges du Fonds constitue une priorité organisationnelle. Un excédent cumulé d'un certain niveau est essentiel pour faire face aux imprévus ainsi qu'aux fluctuations économiques pouvant affecter les revenus ou les besoins de financement.

18. Voir les états financiers audités, pages 22 à 24.

GRAPHIQUE 2 Évolution des revenus, des charges et de l'excédent cumulé du Fonds de 2019-2020 à 2024-2025



2 EFFECTIFS

Pour l'exercice 2024-2025, le Fonds a soutenu la réalisation de ses activités par le financement de 69,5 équivalents temps complet (ETC). De ce total, 56,4 ETC ont été attribués au Secteur de l'emploi, 1,5 ETC à la Commission des partenaires du marché du travail, et 11,6 ETC aux autres secteurs du Ministère. Ces ressources ont été affectées principalement pour l'administration de la Loi sur les compétences, ainsi que pour la mise en œuvre des plans d'affectation régulier et spécifique.

3 FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES

Conformément aux normes comptables du secteur public, les charges doivent être présentées par objet dans les notes complémentaires aux états financiers. En application de l'article 41 de la Loi sur les compétences, les frais liés à l'administration de cette loi ainsi que ceux relatifs à la gestion des subventions sont présentés séparément, selon les principales catégories de charges (voir la note complémentaire 7 des états financiers).

Pour l'exercice 2024-2025, les frais d'exploitation et d'administration totalisent 8,3 millions de dollars, en hausse par rapport aux 7,5 millions enregistrés en 2023-2024. Ces dépenses, qui couvrent l'administration de la Loi sur les compétences, le traitement des demandes de subvention ainsi que la gestion budgétaire et financière du Fonds, sont réparties entre deux grandes activités :

1. Administration de la Loi sur les compétences : 44 %;
2. Administration des subventions et des bourses : 56 %.

Principales variations par rapport à l'exercice 2023-2024 :

- Honoraires professionnels : Augmentation de 0,2 million de dollars, attribuable à la signature de plusieurs contrats de services en 2024-2025 pour la réalisation d'études, d'enquêtes et d'autres mandats spécialisés.
- Rémunération du personnel : Hausse de 0,9 million de dollars, résultant de l'augmentation des effectifs, des ajustements salariaux liés aux nouvelles conditions de travail négociées lors du renouvellement des conventions collectives, ainsi que des progressions dans les échelles de traitement en vigueur.
- Créances douteuses : Diminution de 0,2 million de dollars, en raison d'un volume moins élevé de mauvaises créances déterminées par Revenu Québec comparativement à l'exercice précédent.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE

DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION.....	26
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....	27
ÉTATS FINANCIERS.....	29
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ.....	29
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	30
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	31
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	32
NOTES COMPLÉMENTAIRES.....	33

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) ont été dressés par la direction responsable de la gestion du Fonds, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent et elle a approuvé les états financiers. La direction est assistée dans ses responsabilités par le comité d'audit. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation à la direction.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Francis Gauthier, sous-ministre associé

Secteur emploi et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale



Annick Laberge, sous-ministre

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 23 septembre 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Caroline Rivard, CPA auditrice
Vérificatrice générale adjointe

Montréal, le 23 septembre 2025

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 (en milliers de dollars)

	2025		2024
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
REVENUS			
Contribution du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 3)	12 200	12 200	57 500
Cotisations des employeurs (note 4)	56 100	74 508	55 704
Contribution de l'Université métropolitaine de Toronto (note 5)	-	-	698
Contribution du gouvernement du Canada (note 6)	9 860	12 577	8 893
Revenus de placements de portefeuille	12 200	8 769	10 896
Autres revenus financiers	-	1 646	2 367
Droits, frais et redevances	400	324	413
Recouvrement de subventions octroyées au cours des exercices antérieurs	5 600	8 207	8 020
	96 360	118 231	144 491
CHARGES			
Subventions aux employeurs	94 200	92 553	75 559
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT ¹	61 100	56 712	57 630
Mise en œuvre de l'entente sur les compétences futures (note 5)	-	-	2 330
Mesure « 42 Québec »	750	394	500
Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions prioritaires par la CPMT ¹	100	52	303
Programme partenarial pour la formation et l'innovation (note 6)	10 400	8 721	8 935
Frais d'exploitation et d'administration (note 7)	8 500	8 336	7 491
	175 050	166 768	152 748
DÉFICIT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	(78 690)	(48 537)	(8 257)
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT	295 539	295 539	303 796
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN	216 849	247 002	295 539

¹ Commission des partenaires du marché du travail

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars)

	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	36 744	46 715
Débiteurs (note 9)	69 583	63 624
Placements de portefeuille (note 10)	169 160	220 507
	275 487	330 846
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	28 485	32 590
Contribution reportée du gouvernement du Canada (note 6)	-	2 717
	28 485	35 307
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	247 002	295 539

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Francis Gauthier, sous-ministre associé

Secteur emploi et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail



Annick Laberge, sous-ministre

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**
(en milliers de dollars)

	2025		2024
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
DÉFICIT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	(78 690)	(48 537)	(8 257)
Actifs financiers nets au début	295 539	295 539	303 796
Actifs financiers nets à la fin	216 849	247 002	295 539

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 (en milliers de dollars)

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel lié aux activités	(48 537)	(8 257)
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des escomptes sur placements de portefeuille	(8 870)	(10 706)
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(5 959)	179 576
Créditeurs et charges à payer	(4 105)	13 070
Contribution reportée du gouvernement du Canada	(2 717)	2 717
	<hr/>	<hr/>
	(12 781)	195 363
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(70 188)	176 400
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements de portefeuille effectués	(252 151)	(365 570)
Placements de portefeuille encaissés	312 368	207 716
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités de placements	60 217	(157 854)
Diminution (Augmentation) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(9 971)	18 546
	<hr/>	<hr/>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT (note 8)	46 715	28 169
	<hr/>	<hr/>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 8)	36 744	46 715
	<hr/>	<hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) est institué par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, c. D- 8.3). La ministre de l'Emploi est chargée de l'administration du Fonds. En vertu de l'entente de partenariat intervenue le 10 février 2017 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), il a été convenu que le sous-ministre associé du secteur Emploi et secrétaire général de la CPMT est responsable de l'administration du Fonds.

Le Fonds a pour objet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ces matières.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. 1-3) et de l'article 149 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. [1985], c. 1 [5^e suppl.]), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses ont trait :

- aux revenus et débiteurs liés aux cotisations des employeurs;
- une portion des charges et créditeurs liés aux subventions et bourses;
- à la provision pour créances douteuses.

Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

REVENUS

Contributions du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du gouvernement du Canada

Les revenus de contribution MESS et du gouvernement du Canada sont constatés au moment où la contribution est autorisée, que le Fonds a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible d'estimer raisonnablement les montants en cause.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de la loi constitutive du Fonds, les cotisations des employeurs sont perçues par Revenu Québec, au bénéfice du Fonds. Ces recettes fiscales sont comptabilisées en fonction des montants déclarés par les employeurs, pour la dernière année civile. Elles demeurent sujettes à des vérifications et des rectifications. Les rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus liés aux cotisations des employeurs dans l'exercice au cours duquel elles sont connues. Par conséquent, les résultats réels pourraient varier significativement des résultats estimés.

Revenus de placements et autres revenus financiers

Les revenus de placements sont composés de revenus d'intérêts relatifs aux placements de portefeuille et les autres revenus financiers sont composés de revenus d'intérêts relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Ces revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, soit d'après le nombre de jours de détention de l'instrument financier au cours de l'exercice.

Recouvrement de subventions octroyées au cours des exercices antérieurs

Le recouvrement au cours de l'exercice de subventions octroyées lors d'années antérieures, qui constitue une opération sans obligation de prestation, est comptabilisé lorsque le Fonds a le pouvoir de le revendiquer ou de le prélever en vertu d'un événement passé, soit lorsqu'un avis de recouvrement est émis.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CHARGES

Subventions et bourses

Les subventions aux employeurs, les bourses et les subventions liées aux autres programmes sont comptabilisées à titre de charges au moment où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs (à l'exception des débiteurs relatifs aux cotisations des employeurs), et les placements de portefeuille sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer (à l'exception des avantages sociaux à payer), sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu ainsi qu'un certificat de dépôt ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Il est facilement convertible en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

En vertu des décrets 269-2025 et 270-2025 du 12 mars 2025, le MESS a versé 12 200 k\$ au Fonds (57 500 k\$ pour 2024) pour le programme de formation de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT (COUD).

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

4. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2025	2024
Cotisations des employeurs estimées pour l'exercice	66 599	61 747
Ajustements liés à des cotisations des exercices antérieurs	7 909	(6 043)
	74 508	55 704

5. CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO (UMT)

Le 10 novembre 2021, le Fonds avait conclu une entente avec l'Université métropolitaine de Toronto¹⁹ afin de collaborer plus étroitement en matière de compétences futures et baliser l'opérationnalisation du Centre des Compétences futures sur le territoire du Québec. La contribution financière au Fonds était d'un montant maximum de 20 000 k\$ pour trois ans et a pris fin le 31 mars 2024. Les sommes versées au Fonds avaient pour but de soutenir les programmes, mesures et initiatives du Fonds qui contribuent au développement, à la reconnaissance et à la mise en valeur des compétences de la main-d'œuvre en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail du Québec.

L'entente est échue depuis le 31 mars 2024. Les charges liées aux dépenses admissibles se détaillaient comme suit :

	2025	2024
Dépenses admissibles	-	3 464
Coûts administratifs	-	63
Dépenses totales	-	3 527
Ajustement pour montants payés en trop les années antérieures	-	(2 829)
Dépenses totales admissibles à la contribution de l'UMT	-	698

19. L'entente a initialement été conclue avec l'Université Ryerson. Le 26 avril 2022, une motion a été adoptée par le conseil d'administration de l'Université Ryerson afin de renommer l'institution l'Université métropolitaine de Toronto.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

5. CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE TORONTO (UMT) (SUITE)

Les dépenses totales ont été constatées dans les postes de charges de « Mise en œuvre de l'entente sur les compétences futures » pour un montant de 2 330 k\$ en 2023-2024 et de « Subventions aux employeurs » pour un montant de 1 197 k\$, tel qu'autorisé par l'Université métropolitaine de Toronto.

Un montant trop payé de 2 829 k\$ en 2023-2024 avait été réclamé auprès des bénéficiaires pour les sommes non utilisées dans le cadre des projets admissibles accordés.

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME POUR LA FORMATION ET L'INNOVATION EN MILIEU SYNDICAL (EPFIMS)

Dans le cadre du programme fédéral « Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS) », le gouvernement du Canada a accordé des contributions financières au Fonds pour soutenir différents projets visant à favoriser la réussite, dans les métiers certifiés Sceau rouge. Le 13 février 2024, une nouvelle entente a été signée dans le cadre du programme fédéral (PFIMS) de 39 410 k\$ pour cinq ans, de 2023-2024 à 2027-2028.

L'entente est en vigueur jusqu'au 31 mars 2030 et se détaille comme suit :

2024	2025	2026	2027	2028
11 610	9 860	9 860	4 040	4 040

Lorsque les paiements reçus excèdent le montant auquel le Fonds est admissible dans le cadre du PFIMS, le montant excédentaire constitue une créance envers le gouvernement du Canada, sauf si ce dernier en autorise le report.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (SUITE)

ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME POUR LA FORMATION ET L'INNOVATION EN MILIEU SYNDICAL (EPFIMS) (SUITE)

Les charges liées à la contribution du Canada pour les dépenses admissibles au projet soutenant la mise en œuvre du PFIMS, incluses à l'état des résultats, se détaillent comme suit :

	2025	2024
Coûts administratifs	743	758
Coûts administratifs des sous-projets	985	603
Coûts des sous-projets des volets 1 et 2	11 887	8 117
Dépenses totales	13 615	9 478
Ajustement pour montants payés en trop les années antérieures	(1 038)	(585)
Dépenses totales admissibles à l'EPFIMS	12 577	8 893

Les dépenses totales sont constatées dans les postes de charges du « Programme partenarial pour la formation et l'innovation » pour un montant de 8 299 k\$ (8 472 k\$ pour 2024) et du « Programme de formation de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT » pour un montant de 5 316 k\$ (1 006 k\$ pour 2024) excluant l'ajustement pour les montants payés en trop des années antérieures de 1 038 k\$ (585 k\$ en 2024) pour un total de 12 577 k\$.

Un montant additionnel de 422 k\$ (463 k\$ en 2023-2024) est financé par les cotisations des employeurs. Ce montant est présenté dans le poste « Programme partenarial pour la formation et l'innovation ».

L'ajustement pour montants payés en trop les années antérieures est constaté dans le poste « Recouvrement de subventions octroyées au cours des exercices antérieurs ».

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

7. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

Comme le prévoit l'article 41 de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, les frais associés à l'administration de la Loi, soit les frais engagés pour l'administration des règlements afférents à la Loi, sont présentés distinctement dans les états financiers du Fonds.

	2025	2024
Frais associés à l'administration de la Loi		
Rémunération du personnel affecté au Fonds	1 843	1 702
Honoraires professionnels : études, enquêtes et vigie	394	130
Frais de perception des cotisations des employeurs	929	889
Créances douteuses	110	151
Loyers	121	123
Autres	292	292
	3 689	3 287
Frais associés à l'administration des subventions et des bourses		
Rémunération du personnel affecté au Fonds	3 770	2 967
Autres honoraires professionnels	-	106
Créances douteuses	39	230
Loyers	295	276
Autres	543	625
	4 647	4 204
	8 336	7 491

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Certificat de dépôt, rachetable en tout temps à un taux de 5,22 % échu en avril 2024	-	5 000
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, portant intérêt au taux d'emprunt du Québec quotidien lequel représente un taux de 2,87 % en moyenne (5,00 % pour 2024)	36 744	41 715
	36 744	46 715

9. DÉBITEURS

	2025	2024
Cotisations des employeurs	68 138	61 992
Subventions aux employeurs versées en trop	1 535	1 401
Revenus de placements de portefeuille et autres revenus financiers	457	664
Autres	47	12
	70 177	64 069
Provision pour créances douteuses	(594)	(445)
	69 583	63 624

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

10. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2025	2024
Billets à terme au porteur, rachetable en tout temps, échéant entre septembre 2025 et mars 2026, à des taux variant de 2,75 % à 3,53 % (échéant entre mai 2024 et mars 2025 à des taux variant de 4,98% à 5,70% pour 2024)	148 410	209 207
Certificat de dépôt, rachetable en tout temps, échéant en janvier 2026 à un taux de 3,30 % (échéant en mai 2024 à un taux de 5,77 % pour 2024)	20 750	11 300
	169 160	220 507

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Subventions et bourses à payer	28 297	32 062
Traitements et avantages sociaux à payer	188	528
	28 485	32 590

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé jusqu'en 2028 à appuyer financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de développement des compétences de la main-d'œuvre. Le solde des obligations contractuelles au 31 mars 2025 s'établit à 255 890 k\$ (277 058 k\$ pour 2024).

Les versements des obligations contractuelles du Fonds s'effectueront de la façon suivante pour les prochains exercices :

<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>
176 578	49 955	29 357

DROITS CONTRACTUELS

Tel que mentionné à la note 6, le Fonds a conclu une entente en vertu de laquelle il recevra des contributions du gouvernement du Canada totalisant 17 940 k\$ jusqu'en 2028.

L'échéancier des droits contractuels est le suivant :

<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>
9 860	4 040	4 040

13. APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Le principal dirigeant du Fonds est le sous-ministre associé du secteur Emploi et secrétaire général de la CPMT.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit peut découler de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations financières et, de ce fait, qu'elle amène l'autre partie à subir une perte financière. Il peut aussi survenir s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit correspond à la valeur comptable de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, de ses débiteurs (à l'exception des débiteurs relatifs aux cotisations des employeurs), ainsi que ses placements de portefeuille.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont placés dans des institutions financières réputées et dans le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Le risque de crédit associé aux placements de portefeuille est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont placés dans des institutions financières réputées.

Le Fonds enregistre une provision pour tenir compte des pertes potentielles liées aux subventions aux employeurs versées en trop et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses du Fonds :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	294	91
Créances douteuses	190	230
Montants radiés	-	(27)
Solde à la fin de l'exercice	484	294

La direction du Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(en milliers de dollars dans les tableaux)

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

Le Fonds évalue à faible son risque de liquidité, puisqu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. À cet effet, le Fonds paie généralement ses créanciers et charges à payer à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Il comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds considère qu'il est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt du Fonds est attribuable à la volatilité des taux d'intérêt sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements de portefeuille.

Les billets à terme et le certificat de dépôt sont rachetables en tout temps, leurs échéances sont rapprochées et sont émis à des taux d'intérêt fixes réduisant ainsi au minimum le risque de taux d'intérêt. Ainsi, le Fonds considère qu'il est exposé à un faible risque de taux d'intérêt.

ANNEXES

EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS EN 2024-2025 PAR LE FONDS

Promoteur : Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes

Titre du projet : Renforcement des compétences essentielles du personnel de la transformation des produits marins

Nombre d'entreprises participantes :	22	Nombre de participant(e)s :	500
Programme de subvention :	Impulsion-Compétences (littératie)		
Contribution du Fonds :	6 013 019 \$		

Description :

Le projet vise la diffusion d'une formation de base adaptée de 315 heures sur le renforcement des compétences essentielles du personnel de la transformation des produits marins.

Partenaires :

Aucun

Entreprises participantes :

Contribution de 10 \$/semaine par participant (donc entre 50 \$ et 100 \$ par participant).

Résultats :

- Amélioration des compétences essentielles (littératie, littératie numérique et numératie), ainsi que de certaines compétences du futur, dont la communication, la résolution de problèmes et l'inclusion.
- Augmentation de la rétention en emploi des participants et baisse de l'insécurité liée à l'admissibilité à l'assurance-emploi.
- Amélioration du moral, de la mobilisation et de la confiance en soi des travailleurs.
- Hausse de la productivité et de la sécurité dans l'entreprise.



Crédit photo : CSS des Îles

Témoignage d'un participant :

Louis Cyr, participant à la formation en compétences essentielles au printemps 2024, est préposé à la transformation des produits aquatiques depuis plusieurs années aux Îles-de-la-Madeleine.

« Je suis satisfait à 100 % de la formation. Je lève mon chapeau aux organisateurs, c'était stimulant. J'ai plus appris ici pendant neuf semaines que durant toute ma vie. »

Promoteur : Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois (Formabois)

Titre du projet : Attestation d'études professionnelles en transformation des bois

Nombre d'entreprises participantes :	2	Nombre de participant(e)s :	24
Programme de subvention :	Programme de formation de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT (volet : Requalification et rehaussement des compétences)		
Contribution du Fonds :	672 687 \$		
Description :			
Le projet vise l'adaptation et la diffusion d'un programme de courte durée (450 h) privilégiant les stages et menant à une Attestation d'études professionnelles en transformation des bois. La formation s'adresse aux manutentionnaires de l'industrie forestière, issus majoritairement de la communauté autochtone Atikamekw de Manawan.			
Partenaires :			
SAE Centre multiservices des Samares			
Résultats :			
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à des travailleurs peu ou pas scolarisés et éloignés du travail d'obtenir une formation qualifiante complète pour être à la fois plus compétents et plus polyvalents. • Répondre à un besoin important de main-d'œuvre qualifiée identifié par les acteurs du secteur et augmenter le taux de productivité des entreprises participantes. • Assurer les participants de la communauté de Manawan de l'application du principe de sécurité autochtone. 			



Crédit photo : Benoit Bruhmuller photographe

Témoignage d'une participante :

Une histoire à succès

« Kwei Kwei Kaskina (Bonjour tout le monde)

Je suis extrêmement reconnaissante d'avoir ma chance de pouvoir travailler et surtout d'avoir eu une belle opportunité de faire ma formation d'AEP en transformation des bois, au sein du centre de formation de la Scierie St-Michel. Ce qui a été motivant pour moi, c'est de travailler en même temps et de recevoir une formation sur mesure pour le poste que j'occupe présentement.

J'encourage d'autres personnes de Manawan qui pourraient faire la même chose afin de sortir de la pauvreté et d'avoir une certaine dignité. Je vais continuer à travailler pour moi et ma famille. Merci beaucoup aux personnes qui nous ont donné la chance de nous former tout en travaillant et merci à mon père Isidore et à mes frères Emmanuel, Carol et Charlie ainsi qu'à Guy Niquay qui m'ont aidée dans mes parcours et qui m'ont motivée à continuer ma formation et à ne pas abandonner.

Merci à Jean-François Champoux de me donner la chance de travailler avec une très bonne équipe. C'est ce qui m'a motivée à terminer ma formation.

Kitci Mikwetc! (Un gros merci) »

Promoteur : Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole (AGRIcarrières)

Titre du projet : AgriFrancisation

Nombre d'entreprises participantes :	250	Nombre de participant(e)s :	250
Programme de subvention :	Impulsion-Compétences (francisation)		
Contribution du Fonds :	1 642 235 \$		

Description :

Le projet vise l'adaptation et la diffusion d'un programme sur mesure de 40 heures en développement des compétences en français, soit en communication orale, écrite et en calcul auprès de 250 ouvriers agricoles dans toutes les régions du Québec afin de faciliter leur intégration et favoriser leur rétention en emploi.

Partenaires :

Union des producteurs agricoles et Collectifs régionaux en formation agricole

Résultats :

Le présent projet s'inscrit dans la continuité des projets déposés dans le programme AgriFrancisation. Dès sa première édition en décembre 2018 (#20635) jusqu'à la plus récente en septembre 2023 pour la dixième édition (#25404), les taux de participation et de satisfaction ont été favorables et les objectifs ont été atteints.

Depuis le début du programme et grâce aux ententes de financement signées depuis 2019, plus de **1 500 mandats ont été réalisés ou sont en cours de réalisation** dans les entreprises agricoles partout au Québec. Cela représente près de **3 000 travailleurs agricoles** ayant amélioré leurs compétences de communication en français au travail et dans leur vie personnelle.

La majorité des mandats ont lieu en contexte de production animale et concernent des ouvriers en production laitière, porcine, avicole ou ovine. Il s'agit de postes annuels.

Le programme AgriFrancisation est un grand succès dans le milieu de l'agriculture, grâce à sa formule personnalisée, adaptée aux besoins des entreprises agricoles et à leurs travailleurs, ainsi qu'à la régionalisation de sa mise en action.



Crédit photo : AGRIcarrières

Témoignage d'une participante :

« J'adore le cours! Mon enseignante Louise est tellement bonne et motivante. Je suis en constante amélioration, et c'est vraiment gratifiant. »

Kriley attendait depuis longtemps une formation qui réponde à ses besoins et à ceux de son entreprise, La Ferme des Poiriers inc., située dans le Centre du Québec. AgriFrancisation lui a permis d'améliorer considérablement ses compétences en français, ce qui a renforcé son efficacité au travail et sa confiance en elle.

Promoteur : La Société des chefs, cuisiniers et pâtisseries de la province de Québec

Titre du projet : Formation Chef / Diffusion

Nombre d'entreprises participantes :	100	Nombre de participant(e)s :	100
Programme de subvention :	Impulsion-Compétences (formation continue en entreprise)		
Contribution du Fonds :	1 431 947 \$		

Description :

Le projet vise la diffusion d'une formation en alternance travail-étude de 420 heures en vue de permettre à 100 participants d'exercer les rôles de chef ou de sous-chef à l'emploi de restaurants de six régions du Québec.

Partenaires :

Le promoteur offrira les places disponibles à ses entreprises membres. Bien qu'il ne soit pas partenaire du projet, le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) a émis un avis favorable au financement de ce projet.

Résultats :

La formation en alternance travail-études favorise le développement de compétences tout en répondant à la rareté de main-d'œuvre. Elle contribue à rendre efficaces les futurs candidats à exercer diverses tâches de Chef dans des milieux complexes. Ainsi, les élèves ont accès à des enseignants reconnus du milieu de la restauration et bénéficient de leur grande expertise. Le programme de formation a été élaboré grâce à la contribution de M. Jean-Luc Boulay et de M. Arnaud Marchand en collaboration avec l'école hôtelière Fierbourg. Les cahiers ont ensuite été développés par une dizaine d'experts du milieu selon leur expertise propre.

Selon une enquête réalisée par l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) et le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT), le perfectionnement en emploi est un moyen efficace pour fidéliser les employés. Il y est également indiqué que la formation continue est souhaitée par les employés comme marque de reconnaissance, mais aussi pour nourrir leur passion du métier.



Crédit photo : Émilie Nault Simard photographe

Témoignage d'une participante :

« En tant que cheffe-propriétaire autodidacte, la diversité des cours de la *Formation Chef* m'a permis d'acquérir de nouvelles compétences, tant en cuisine qu'en gestion, en plus de m'avoir permis de rencontrer de merveilleuses personnes (formateurs et étudiants) passionnées par le domaine de la restauration. »

Copropriétaire de la Microbrasserie Le Presbytère en Mauricie, Isabelle met en valeur les produits de la forêt tant dans les plats que dans les bières.

« Entrepreneure visionnaire complètement engagée, Isabelle Dupuis explore toutes les avenues de l'agrotourisme régional. »
La Presse, mardi 25 mars 2025 – Gastronomie et terroir.
Isabelle a été deux fois récipiendaire du concours culinaire Myco-Rendez-vous de la gastronomie forestière en Mauricie.

Promoteur : Association québécoise des transports (AQTR)

Titre du projet : Signalisation de chantiers routiers

Nombre d'entreprises participantes :	999	Nombre de participant(e)s :	4 570
Programme de subvention :	Impulsion-Compétences (formation continue en entreprise)		
Contribution du Fonds :	881 008 \$		

Description :

Le projet vise l'adaptation de cinq formations afin de répondre aux besoins des entreprises du secteur des transports en fournissant une plateforme de formation utilisant la réalité virtuelle. Cette plateforme permettra d'offrir des connaissances spécifiques afin de garantir la sécurité sur les chantiers routiers des travailleurs et de tous les usagers de la route, tout en maintenant une circulation fluide sur les chantiers et aux alentours.

Partenaires :

Aucun

Résultats :

À ce jour, environ 80 % des travaux prévus dans le cadre des formations soutenues par cette subvention en signalisation ont été complétés. Depuis le début du projet, plus de **1 343 participants** ont reçu la formation, tant en mode virtuel qu'en présentiel, partout au Québec.

Ces formations ont permis d'améliorer les connaissances et les compétences des travailleurs en matière de la signalisation, contribuant ainsi à renforcer la sécurité sur les chantiers routiers. Plusieurs autres sessions sont déjà planifiées au cours des prochains mois afin de compléter l'ensemble des activités prévues et de maximiser les retombées de cette subvention.



Crédit photo : Signalisation de ville,
Sandra Larochelle photographe

Témoignage d'une participante :

« Grâce à la formation de signaleur routier de l'AQTR, j'ai pu développer les compétences essentielles pour assurer ma sécurité et celle des autres sur les chantiers routiers. »

« Grâce aux formations offertes par l'AQTR, chez Signalisation de Ville, nous avons l'opportunité de former nos employés de manière professionnelle et de leur transmettre toutes les compétences nécessaires pour travailler sur un chantier routier en toute sécurité. »

Promoteur : Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique (Élexpertise)

Titre du projet : TechAcadémie

Nombre d'entreprises participantes :	20	Nombre de participant(e)s :	70
Programme de subvention :	Impulsion-Compétences (formation continue en entreprise)		
Contribution du Fonds :	112 024 \$		
Description :			
Le projet vise l'adaptation et la diffusion de deux journées consécutives en classe, portant sur l'amélioration du diagnostic et la réparation d'appareils électroménagers chez les clients.			
Partenaires :		Entreprises participantes :	
Aucun		Contribution de 57 712 \$ en frais d'inscription.	
Résultats :			
<ul style="list-style-type: none"> • Soixante-douze réparateurs d'électroménagers venant de 10 régions administratives ont participé à 16 heures de formation. • Cinq formations techniques ainsi qu'une formation sur le service à la clientèle ont été offertes pour répondre aux besoins des réparateurs d'appareils électroménagers leur permettre de mettre à jour leurs compétences. • Ces formations aident à mobiliser et à améliorer le service à la clientèle dans un secteur où la formation est quasi-inexistante. Le taux de satisfaction est de 98 %. 			



Crédit photo : Raffi Kirki Photographe

Témoignage d'une participante :

Une histoire à succès!

« La 10^e édition de TechAcadémie a eu lieu les 29 et 30 mars 2025, et encore une fois, c'était un franc succès.

Dans une industrie aussi particulière que celle de la réparation d'électroménagers – avec ses interventions techniques complexes et ses profils de travailleurs uniques – pouvoir compter sur une formation adaptée, c'est essentiel. Depuis 10 ans, Sossie Der Stepanian et son équipe réussissent à rassembler l'industrie autour de contenus qui font réellement avancer notre métier, autant sur le plan technique que sur le plan relationnel. Dans un contexte où les appareils évoluent vite et où les attentes des clients changent tout autant, TechAcadémie joue un rôle clé pour maintenir nos compétences à jour et créer un espace d'échange entre professionnels. Je le dis en mon nom, et probablement aussi au nom de plusieurs collègues : merci à Élexpertise pour cette contribution durable à la professionnalisation de notre secteur. Le fait que plusieurs réparateurs aient participé aux 10 éditions en dit long.

Bravo, et longue vie à TechAcadémie. »

Daniel Beaulé
Président de Service 2000 Électroménager

Promoteur : AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi

Titre du projet : Intégration et maintien en emploi dans le secteur de l'aide à domicile (5^e édition)

Nombre d'entreprises participantes :	5	Nombre de participant(e)s :	36
Programme de subvention :	Impulsion-Compétences (intégration et maintien en emploi pour les personnes éloignées du marché du travail).		
Contribution du Fonds :	424 639 \$		

Description :

Projet récurrent qui vise à favoriser l'intégration et le maintien en emploi de 36 personnes éloignées du marché du travail et sous-représentées, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à travers des stages rémunérés en entreprise dans le secteur de l'aide à domicile. Il prévoit une formation en alternance travail-études de 10 semaines pour le poste de préposé en aide à domicile, basée sur le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Dans les éditions précédentes du projet, les objectifs ont été atteints. L'édition en cours en 2024-2025 a poursuivi dans cette voie en rencontrant d'excellents résultats.

Partenaires :

La partie non subventionnée du salaire des stagiaires ainsi que les équipements de travail sont assumés par les entreprises participantes.

Entreprises participantes :

Effectue le lien avec les entreprises pour la certification du PAMT.

Résultats :

- Vingt-quatre participants ont suivi et terminé une formation pour le poste de préposé d'aide à domicile et ont intégré un emploi.
- Cinq entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) ont comblé leurs besoins de main-d'œuvre pour des postes de préposé d'aide à domicile.
- Les participants ont développé leurs compétences techniques pour l'emploi visé ainsi que de nombreuses compétences du futur et ont augmenté leur employabilité.
- Le taux de maintien en emploi trois mois après la fin de la formation est de 83 % dans l'entreprise partenaire et de 92 % dans le secteur de l'aide à domicile.



Crédit photo : AXTRA
Cérémonie de remise des attestations de la 1^{ère} cohorte,
11 novembre 2024

Témoignage d'une participante :

« Avant de participer à cette formation, je n'avais jamais travaillé au Québec et je me sentais très éloignée du marché du travail. Grâce à ce programme d'intégration et de maintien en emploi, j'ai pu développer des compétences essentielles et techniques tout en acquérant une précieuse expérience de travail. Aujourd'hui, je me sens mieux intégrée dans la société québécoise et prête à entamer une nouvelle carrière. »

Promoteur : Comité sectoriel de main d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)			
Titre du projet : Diplôme d'études professionnelles en montage de structures en aérospatiale			
Nombre d'entreprises participantes :	3	Nombre de participant(e)s :	72
Programme de subvention :	Formation de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT (volet : Requalification et rehaussement des compétences).		
Contribution du Fonds :	2 343 202 \$		
Description :			
Le projet vise la diffusion d'un programme de formation de 975 heures en alternance travail-études menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles en montage de structures en aérospatiale auprès de 72 candidats nouvellement embauchés par les trois entreprises participantes, et ce, afin de pallier les besoins de main-d'œuvre qualifiée dans les cinq régions (Laval, Montérégie, Montréal, Laurentides, Lanaudière).			
Partenaires :		Entreprises participantes :	
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : 954 576 \$.		Contribution de 775 \$/participant.	
Résultats :			
Le projet a permis			
<ul style="list-style-type: none"> • de répondre à un besoin urgent de main-d'œuvre spécialisée et qualifiée dans les cinq régions. • de former mieux et plus rapidement des travailleurs spécialisés, et, ce en fonction des spécificités des entreprises. • d'encourager les entreprises à préférer la formule COUD pour la formation de leurs employés. • d'améliorer la structure de formation à l'interne (entreprise). 			



Crédit photo : EMAM

Témoignage d'une participante :

« J'ai tenté ma chance au cégep, mais je n'arrivais pas à trouver ma voie. C'est en arrivant à l'EMAM que tout a changé. Dès mes premiers pas dans l'école, j'ai eu la piqûre pour l'aérospatiale. Le programme de Montage de structures en aérospatiale m'a tout de suite parlé : c'était un coup de cœur instantané.

Aujourd'hui, je viens à l'école chaque jour avec le sourire. Je suis fière de ce que je fais, passionnée par ce que j'apprends et motivée par ce que je construis. Grâce à l'EMAM, j'ai trouvé bien plus qu'un programme : j'ai trouvé ma place. »

Jessica San Martin
Élève en Montage de structures en aérospatiale – EMAM

Promoteur : Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec

Titre du projet : DATAide

Nombre d'entreprises participantes :	999	Nombre de participant(e)s :	1 860
Programme de subvention :	Ambition-Compétences (appel de projet : Économie verte et transformation numérique)		
Contribution du Fonds :	1 524 459 \$		

Description :

DATAide est un projet qui vise l'adaptation et la diffusion d'un parcours de formation en Transformation numérique afin de soutenir les organismes du secteur communautaire de toute la province dans le virage numérique avec la collaboration du réseau de Centraide.

Les objectifs de ce projet sont de développer les compétences de littératie numérique pour la main-d'œuvre des organismes communautaires et de former aux compétences du futur.

Le promoteur vise également à augmenter la productivité des organismes participants et à encourager la protection des données ainsi qu'à soutenir le recrutement et la fidélisation de la main-d'œuvre.

Partenaires :

Centraide Grand Montréal dont la contribution financière s'élève à 203 228 \$

Résultats :

Depuis trois ans, DATAide soutient le virage numérique auprès des organismes communautaires québécois. Le programme est connu et éprouvé auprès de nombreuses organisations. Une nouvelle phase de DATAide est en cours de déploiement et sera offerte jusqu'à l'automne 2027 sous la gestion du CSMO-ESAC.

L'année 2024-2025 a servi à planifier le travail, à mettre à jour les communications (site internet, image de marque, visuels) ainsi qu'à entamer le travail d'adaptation des volets 1 et 2.

Le programme est gratuit et se déclinera sur trois ans, en trois volets :

- **Volet 1 : formation d'introduction à la transformation numérique.**
Dix webinaires de deux heures chaque, accueillant entre 100 à 150 personnes par webinaire.
- **Volet 2 : formation à la planification d'un projet de transformation numérique.**
Six cohortes d'environ 37 personnes bénéficiant de 48 heures de formation en six modules (formation en ligne, séance en classe, exercices pratiques et coaching).
- **Volet 3 : formation Leadership et innovation visant à renforcer l'écosystème numérique au service du communautaire.**
Trois cohortes de 20 personnes bénéficiant de huit demi-journées de formation et d'un espace de partage privé en ligne.



Crédit photo : Frédérique Ménard-Aubin photographe

Témoignage d'une participante :

MéliSSa Faucher est chargée de la gestion de la phase 2 du programme DATAide au CSMO-ESAC : « J'ai observé un grand enthousiasme entourant le retour de DATAide! Les collaborateurs impliqués sont très fiers d'y jouer un rôle et les futurs participants ont très hâte de prendre part à cette version revisitée! D'ailleurs, les inscriptions vont bon train : déjà 100 inscriptions en seulement deux semaines de promotion! »

Promoteur : Comité sectoriel de la main-d'œuvre Énergies, Procédés & Chimie (CoeffiScience)

Titre du projet : Projet Explora Science

Nombre d'entreprises participantes :	S.O.	Nombre de participant(e)s :	S.O.
Programme de subvention :	Évolution-Compétences (volet : Innovation et connaissance; appel de projets : Parcours exploration)		
Contribution du Fonds :	441 316 \$		

Description :

Ce projet, représente la première phase d'une vaste campagne de sensibilisation visant à promouvoir les secteurs d'activités concernés par CoeffiScience, notamment ceux des métiers de l'énergie, des procédés et de la chimie. Ciblant principalement les jeunes en fin de parcours secondaire jusqu'aux jeunes adultes ayant des parcours scolaires non linéaires, ainsi que les travailleurs désirant développer leurs compétences ou se requalifier, cette initiative vise à interpeller un public plus large incluant les femmes, les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les Québécois anglophones.

Partenaires :

Celanese Canada ULC, la Fédération des Cégeps, Terlys inc, le Collège de Maisonneuve, l'Ordre des Chimistes du Québec, Knowlton Development corporation Inc. (kdc/one).

Résultats :

- Faire connaître les métiers du secteur, tous types confondus (DEP, DEC, BAC, etc.).
- Démontrer qu'il n'est pas nécessaire d'être fort en science à l'école pour travailler dans les secteurs concernés.
- Visite de salons d'emploi dans les écoles et autres organismes, pour faire connaître les métiers du secteur.
- Promotion des métiers grâce à des fiches métiers dans les écoles.
- Animation d'ateliers informatifs et dynamiques en partenariat avec les maisons d'enseignement.
- Vidéos promotionnelles des visites sur les réseaux.
- Création d'une nouvelle campagne de sensibilisation (sera diffusée en août 2025).
- Création d'une page de destination Web (sera prête en août 2025).
- Accroissement de l'engagement et des interactions positives sur les réseaux sociaux (commentaires favorables, partages motivés).
- Nombre d'impressions du guide carrière.



Crédit photo : CoeffiScience

Témoignage :

« Notre équipe est fière et enthousiaste de participer activement à des initiatives qui mettent en lumière les métiers de nos secteurs.

La valorisation de nos professions est au cœur de nos engagements, et c'est avec grand plaisir que nous avons pris part au Salon des métiers organisé par le Centre de services scolaire des Patriotes.

Cet événement a été un franc succès, offrant une belle occasion d'échanger avec les jeunes, les familles et les professionnels de l'éducation. Une magnifique vitrine pour présenter nos expertises, partager notre passion et inspirer les futures générations. »

TABLEAU DES SERVICES TARIFÉS EN 2024-2025

Biens et services actuellement tarifés	Certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF)	Mutuelle de formation	Agrément	Certificat d'activité de formation admissible
Revenu perçu	135 000 \$	500 \$	173 092 \$	15 490 \$
Méthode de fixation des tarifs	<p>Tarif fixé par le Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation, article 8</p> <p>Tarif en vigueur au 31 mars 2025 : 1 000 \$</p>	<p>Tarif fixé par le Règlement sur les mutuelles de formation, article 17</p> <p>Tarif en vigueur au 31 mars 2025 : 250 \$</p>	<p>Tarifs fixés par le Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation, article 23</p> <p>Deux tarifs ont été appliqués pendant l'année financière. Le premier a été en vigueur du 1^{er} avril au 31 décembre 2024, et le deuxième du 1^{er} janvier au 31 mars 2025.</p> <p>Organisme formateur : 616 \$ – 634 \$</p> <p>OBNL : 224 \$ – 230 \$</p> <p>Formatrice ou formateur : 337 \$ – 347 \$</p> <p>Service de formation d'un employeur : 280 \$ – 288 \$</p> <p>Service de formation multi-employeurs : 561 \$ – 577 \$</p>	<p>Tarifs fixés par le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, article 2.</p> <p>Tarifs en vigueur au 31 mars 2025 : 130 \$ pour un colloque, un congrès ou un séminaire organisé par un établissement d'enseignement reconnu, un titulaire d'agrément ou un ordre professionnel régi par le Code des professions, et 260 \$ dans tous les autres cas.</p>
Niveau de financement visé par la tarification	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement
Justification du niveau de financement visé par la tarification	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier
Date de la dernière révision tarifaire	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} avril 2024

Biens et services actuellement tarifés	Certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF)	Mutuelle de formation	Agrément	Certificat d'activité de formation admissible
Mode d'indexation	Aucun article dans le Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité de formation ne prévoit l'indexation des droits exigibles.	Aucun article dans le Règlement sur les mutuelles de formation ne prévoit l'indexation des droits exigibles.	L'article 23 du Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formatrices et formateurs et des services de formation prévoit l'indexation annuelle des frais exigibles. Puisque ni le taux d'indexation ni la date exacte ne sont précisés dans le Règlement, il faut appliquer ce qui est prévu à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière	L'article 2 du Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit l'indexation des frais exigibles le 1 ^{er} avril de chaque année.

RÉPARTITION DES AFFECTATIONS 2024-2025 SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT POUR LES PROGRAMMES ET VOILETS DU FONDS

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO)

Provenance des Fonds	Cotisations des employeurs	Crédits budgétaires	Fonds fédéraux
Objets de financement	Impulsion-Compétences (37,7 M\$)	Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT (61,1 M\$)	Évolution-Compétences, volet partenariat pour la formation et l'innovation (10,4 M\$) Appel de projets : <ul style="list-style-type: none"> • Innovation dans l'apprentissage; • Investissement dans l'équipement de formation.
	Ambition-Compétences (9,7 M\$) Appel de projets : <ul style="list-style-type: none"> • Économie verte et transformation numérique 		
	Évolution-Compétences. Volets innovation et connaissance (15,3 M\$) Appels de projets : <ul style="list-style-type: none"> • Parcours exploration; • Approches et expérimentation en littératie, en numératie et en littératie numérique; • Pour soutenir des approches novatrices en développement des compétences; • Plusieurs appels de projets régionaux. 	Programmation antérieure (programmes spécifiques du Fonds) (0,9 M\$) <ul style="list-style-type: none"> • Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT. • Mesure « 42 Québec ». 	
	Évolution-Compétences. Volets normes professionnelles (2,9 M\$)		
	Intervention-Compétences (27,5 M\$)		
	Programmation antérieure (1,1 M\$) <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre. • Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation. • Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. • Initiatives de la CPMT. • Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers. 		

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS ET SOMMES TOTALES ACCORDÉES PAR LE FONDS EN 2024-2025, PAR PROGRAMME

Programme Impulsion-Compétences

Promoteur	Subvention accordée (\$)
9425-8878 Québec inc.	13 004 \$
Administration régionale Kativik	422 672 \$
AGRlcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	7 598 041 \$
Association béton Québec	107 501 \$
Association de vitrerie et fenestration du Québec	284 756 \$
Association des agences de communication créative	225 305 \$
Association des détaillants en alimentation du Québec	105 542 \$
Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec	106 649 \$
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	719 285 \$
Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)	98 322 \$
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc.	24 970 \$
Association des professionnels du chauffage	214 266 \$
Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ)	10 021 \$
Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ)	170 428 \$
Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI)	38 220 \$
Association québécoise des transports	1 593 167 \$
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	2 282 927 \$

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Camo-Route inc.	750 818 \$
Centre d'excellence en formation de l'ACQ	467 262 \$
Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe	215 728 \$
Chambre de commerce de Manicouagan	141 277 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Drummond	119 446 \$
Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm	91 527 \$
Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le-Fjord	178 698 \$
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse de Blainville	171 072 \$
Chambre de commerce et d'industrie du grand Lévis	102 724 \$
Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Beauce	98 126 \$
Coeffiscience Comité sectoriel de la main-d'œuvre Énergies, Procédés & Chimie	298 069 \$
Collectif de la gastronomie québécoise	112 358 \$
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	587 680 \$
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal (CPA Montréal)	746 429 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	3 625 012 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	799 744 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	503 853 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	139 710 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	1 319 669 \$

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	668 830 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	8 126 795 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	328 458 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	170 803 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	518 365 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	192 456 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services	666 078 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	9 911 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	382 743 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	1 029 608 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	2 016 701 \$
Conseil de la transformation alimentaire du Québec	394 616 \$
Conseil des Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal (CIBÎM)	92 827 \$
Conseil québécois des entreprises adaptées	41 085 \$
Conseil québécois des ressources humaines en culture	430 016 \$
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	808 679 \$
Conseil québécois du patrimoine vivant	523 245 \$
En Piste inc.	37 932 \$
Fédération des coopératives funéraires du Québec	177 307 \$

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	3 444 005 \$
Institut national de l'image et du son (INIS)	346 038 \$
L'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec	194 860 \$
La Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières	167 508 \$
La Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest	1 297 \$
La danse sur les routes du Québec	23 405 \$
La société des chefs, cuisiniers et pâtisseries de la province de Québec	1 431 947 \$
Les Scènes de Musique Alternatives du Québec	18 094 \$
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	37 594 \$
Pharmabio Développement	190 132 \$
Plasticompétences inc.	1 020 329 \$
Québec Vert	102 626 \$
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec	46 025 \$
Réseau d'enseignement de la danse (RED)	80 782 \$
Réseau de coopération des EÉSAD	138 981 \$
Société professionnelle des auteurs et compositeurs Québécois (SPACQ)	79 547 \$
VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles	76 684 \$
TOTAL	48 500 587 \$

Programme Évolution-Compétences

Volet Innovation et connaissance – Approches novatrices

Promoteur	Subvention accordée (\$)
AGRIcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	205 091 \$
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois	258 904 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Jonquière	265 976 \$
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec	411 395 \$
TOTAL	1 141 366 \$

Volet Innovation et connaissance – Projets régionaux

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Brio Conseils inc.	218 050 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm	142 333 \$
Cégep régional de Lanaudière	250 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Lanaudière inc.	246 230 \$
Centre de services scolaire des Découvreurs	249 824 \$
Centre d'éducation des adultes de Carleton-sur-Mer-Matapédia	100 000 \$
Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière	214 506 \$
Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi	247 255 \$
Centre de formation professionnelle (CFP) Chandler–Grande-Rivière	130 295 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Québec	99 000 \$

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Collège d'enseignement général et professionnel de la Gaspésie et des Îles	250 000 \$
Collège d'enseignement général et professionnel Lionel-Groulx	248 005 \$
Centre de services scolaire Marie-Victorin	212 753 \$
La Fondation du Centre de prévention du suicide de Québec	247 960 \$
Lanaudière Économique	249 965 \$
Moris inc.	200 000 \$
Réseau de l'intégration à l'emploi de l'Abitibi-Témiscamingue	250 000 \$
Table régionale des organismes communautaires famille de Lanaudière (TROCFI)	174 582 \$
Tourisme Gaspésie	58 300 \$
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	571 165 \$
Vision-travail Abitibi-Témiscamingue	250 000 \$
TOTAL	4 610 223 \$

Volet Innovation et connaissance – Parcours exploration

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Association de la construction du Québec	1 359 510 \$
Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec	170 157 \$
Association des marchands des machines aratoires de la province de Québec	337 437 \$
Bureau de coopération interuniversitaire	587 829 \$
Camo-Route inc.	1 188 594 \$
Centre des perspectives de carrière en TI	130 459 \$
Chambre de commerce de Mont-Laurier	73 504 \$
Chambre de Commerce du Grand Joliette	97 220 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Drummond	168 824 \$
Coeffiscience Comité sectoriel de la main-d'œuvre Énergies, Procédés & Chimie	2 326 797 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	172 258 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime	150 494 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	93 955 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	1 220 894 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	97 969 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	767 729 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	165 189 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	323 647 \$

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	229 909 \$
Conseil du patronat du Québec inc.	536 866 \$
Conseil québécois des ressources humaines en culture	499 170 \$
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	498 599 \$
Fédération des cégeps	478 976 \$
Fédération des centres de services scolaires du Québec	1 292 540 \$
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	908 772 \$
Innoviste – Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des véhicules motorisés	434 037 \$
La Chambre de commerce et d'industrie de Laval	79 498 \$
La Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières	167 625 \$
Les Scènes de Musique Alternatives du Québec	275 268 \$
Manufacturiers et exportateurs du Québec	274 068 \$
Manufacturiers et exportateurs, Mauricie et Centre-du-Québec (MMCQ) / Créneau Machines	257 062 \$
Plasticompétences inc.	279 833 \$
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	527 370 \$
TOTAL	16 172 059 \$

Volet Normes professionnelles

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	670 152 \$
Innoviste – Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des véhicules motorisés	790 868 \$
AGRIcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	59 172 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	145 991 \$
Coeffiscience Comité sectoriel de la main-d'œuvre Énergies, Procédés & Chimie	254 630 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	288 061 \$
Conseil québécois des ressources humaines en culture	478 875 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	174 057 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	193 053 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'habitation	59 853 \$
TOTAL	3 114 712 \$

Volet Partenariat pour la formation et l'innovation

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin	210 358 \$
Centre de services scolaire de la Capitale	11 000 \$
Centre de services scolaire de la Jonquière	57 075 \$
Centre de services scolaire de Laval	338 358 \$
Centre de services scolaire de Portneuf	406 196 \$

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe	54 609 \$
Centre de services scolaire des Chic-Chocs	200 114 \$
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides	525 296 \$
Centre de services scolaire des Navigateurs	162 454 \$
Collège d'Alma	534 856 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Jonquière	954 466 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis	170 002 \$
Collège d'enseignement général et professionnel André-Laurendeau	60 767 \$
Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal	27 060 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	142 882 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Matane	82 281 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Shawinigan	37 773 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Victoriaville	321 709 \$
Conseil scolaire des Premières Nations en éducation aux adultes	205 618 \$
Commission scolaire Riverside	128 877 \$
Étape emploi inc.	160 493 \$
Mohawk Council of Kanesatake	368 945 \$
Vanier College	225 058 \$
TOTAL	5 386 247 \$

Programme Ambition-Compétences

Appel de projets : Économie verte

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	117 147 \$
Association québécoise des entrepreneurs forestiers (A.Q.E.F.)	218 554 \$
Camo-Route inc.	865 315 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	113 504 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	92 579 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	374 906 \$
Producteurs et productrices acéricoles du Québec	351 497 \$
Québec Vert	106 048 \$
TOTAL	2 239 550 \$

Appel de projets : Transformation numérique

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	22 275 \$
Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ)	1 981 400 \$
Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs	40 521 \$
Chambre de commerce de Gatineau	147 989 \$
Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe	41 082 \$
Chambre de commerce de Sherbrooke	81 603 \$

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Chambre de Commerce du Grand Joliette	40 521 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Drummond	55 058 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda	34 163 \$
Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu	40 521 \$
Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis	41 082 \$
Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon	41 082 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	146 760 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	64 690 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	1 524 459 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'habitation	623 190 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	107 228 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	135 056 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	86 022 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services	83 486 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	687 718 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	802 910 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	98 914 \$
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	201 367 \$
Groupements forestiers Québec	102 812 \$

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Institut de gouvernance numérique	492 891 \$
Société des Fêtes et Festivals du Québec	78 405 \$
TOTAL	7 803 205 \$

Programme Intervention-Compétences

Volet Financement de base

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Comités sectoriels de main-d'œuvre	
AGRicarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	689 928 \$
Camo-Route inc.	744 050 \$
Coeffiscience Comité sectoriel de la main-d'œuvre Énergies, Procédés & Chimie	527 563 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	635 807 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	581 685 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	581 685 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	744 050 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	419 320 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime	419 320 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	581 685 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	473 442 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'habitation	635 807 \$

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	473 442 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	744 050 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	689 928 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	527 563 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	473 442 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services	581 685 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	744 050 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	635 807 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	419 320 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	635 807 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	581 685 \$
Conseil québécois des ressources humaines en culture	635 807 \$
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	744 050 \$
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	527 563 \$
Innoviste – Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des véhicules motorisés	744 050 \$
Pharmabio Développement	527 563 \$
Plasticompétences inc.	473 442 \$
SOUS-TOTAL COMITÉS SECTORIELS DE MAIN-D'ŒUVRE	17 193 596 \$
Comités consultatifs	

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Algonquin Nation Human Resources and Sustainable Development Corporation (organisme mandataire pour le Comité consultatif des Premières Nations et des Inuit relatif au marché du travail)	195 840 \$
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi (organisme mandataire pour le Comité consultatif Jeunes)	173 400 \$
Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi (organisme mandataire pour le Comité consultatif 45 ans et plus)	173 400 \$
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) du Québec inc. (organisme mandataire pour le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre)	173 400 \$
Moelle épinière et motricité Québec (organisme mandataire pour le Comité consultatif Personnes handicapées)	173 400 \$
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. (organisme mandataire pour le Comité consultatif Personnes immigrantes)	173 400 \$
Table ronde provinciale sur l'emploi (organisme mandataire pour le Comité consultatif des Québécoises et des Québécois d'expression anglaise)	173 400 \$
Via-Travail inc. (organisme mandataire pour le Comité consultatif Clientèle judiciairisée adulte)	173 400 \$
SOUS-TOTAL COMITÉS CONSULTATIFS	1 409 640 \$
TOTAL	18 603 236 \$

Volet Projets spécifiques

Promoteur	Subvention accordée (\$)
AGRIcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	60 000 \$
Coeffiscience Comité sectoriel de la main-d'œuvre Énergies, Procédés & Chimie	266 933 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	25 000 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	51 295 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	105 000 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'habitation	65 000 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	24 802 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	52 479 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services	30 000 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	75 000 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	192 513 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	85 000 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	49 211 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	55 000 \$
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	84 854 \$
Innoviste – Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des véhicules motorisés	49 007 \$
Pharmabio Développement	107 499 \$
Plasticompétences inc.	85 000 \$

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Algonquin Nation Human Resources and Sustainable Development Corporation	99 991 \$
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	76 680 \$
Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi	73 500 \$
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	104 238 \$
Moelle épinière et motricité Québec	52 954 \$
Table ronde provinciale sur l'emploi	47 132 \$
TOTAL	1 918 088 \$

Volet Modèle de coordination de la formation continue

Promoteur	Subvention accordée (\$)
AGRIcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	185 000 \$
Conseil québécois des ressources humaines en culture	7 129 021 \$
TOTAL	7 314 021 \$

Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT

Volet Requalification et rehaussement des compétences

Promoteur	Subvention accordée (\$)
AGRIcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	2 546 937 \$
Association des détaillants en alimentation du Québec	3 964 207 \$
Association des marchands des machines aratoires de la province de Québec	445 194 \$
Chambre de commerce de Gatineau	334 475 \$
Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable	259 904 \$
Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages	810 311 \$
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile de la Mauricie	910 429 \$
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	1 313 166 \$
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	2 980 839 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	8 710 044 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	345 589 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	7 454 503 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	742 170 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	893 753 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	1 959 614 \$
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	7 397 652 \$
Innoviste – Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des véhicules motorisés	5 052 155 \$

Promoteur	Subvention accordée (\$)
La Chambre de commerce de Charlevoix	484 957 \$
La Maison régionale de l'industrie (région 05) inc.	427 558 \$
La société des chefs, cuisiniers et pâtisseries de la province de Québec	258 621 \$
Manufacturiers et exportateurs, Mauricie et Centre-du-Québec (MMCQ) / Créneau Machines	676 203 \$
Plasticompétences inc.	454 197 \$
TOTAL	48 422 478 \$

Volet Génie et technologies de l'information (Génie-TI)

Promoteur	Subvention accordée (\$)
Coeffiscience Comité sectoriel de la main-d'œuvre Énergies, Procédés & Chimie	259 092 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	611 670 \$
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	962 513 \$
Manufacturiers et exportateurs du Québec	939 424 \$
Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable	400 655 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	481 788 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	818 920 \$
Total	4 474 062 \$

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS ET SOMMES TOTALES ACCORDÉES PAR LE FONDS EN 2024-2025, TOUS PROGRAMMES CONFONDUS

Promoteur	Subvention totale accordée (\$)
9425-8878 Québec inc.	13 004 \$
Administration régionale Kativik	422 672 \$
AGRlcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	11 344 169 \$
Algonquin Nation Human Resources and Sustainable Development Corporation	295 831 \$
Association béton Québec	107 501 \$
Association de la construction du Québec	1 359 510 \$
Association de vitrerie et fenestration du Québec	284 756 \$
Association des agences de communication créative	225 305 \$
Association des détaillants en alimentation du Québec	4 069 749 \$
Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec	170 157 \$
Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec	106 649 \$
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	858 707 \$
Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)	98 322 \$
Association des marchands des machines aratoires de la province de Québec	782 631 \$
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc.	24 970 \$
Association des professionnels du chauffage	214 266 \$
Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ)	10 021 \$
Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ)	2 151 828 \$
Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI)	38 220 \$
Association québécoise des entrepreneurs forestiers (A.Q.E.F.)	218 554 \$
Association québécoise des transports	1 593 167 \$
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	2 533 007 \$
Brio Conseils inc.	218 050 \$
Bureau de coopération interuniversitaire	587 829 \$
Camo-Route inc.	3 548 777 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm	142 333 \$
Cégep de Shawinigan	37 773 \$
Cégep régional de Lanaudière	250 000 \$
Centre d'excellence en formation de l'ACQ	467 262 \$

Promoteur	Subvention totale accordée (\$)
Centre d'amitié autochtone de Lanaudière inc.	246 230 \$
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois	258 904 \$
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin	210 358 \$
Centre de services scolaire de la Capitale	11 000 \$
Centre de services scolaire de la Jonquière	57 075 \$
Centre de services scolaire de Laval	338 358 \$
Centre de services scolaire de Portneuf	406 196 \$
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe	54 609 \$
Centre de services scolaire des Chic-Chocs	200 114 \$
Centre de services scolaire des Découvreurs	249 824 \$
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides	525 296 \$
Centre de services scolaire des Navigateurs	162 454 \$
Centre d'éducation des adultes de Carleton-sur-Mer-Matapédia	100 000 \$
Centre des perspectives de carrière en TI	130 459 \$
Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière	214 506 \$
Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi	494 155 \$
Centre de formation professionnelle (CFP) Chandler-Grande-Rivière	130 295 \$
Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs	40 521 \$
Chambre de commerce de Gatineau	482 464 \$
Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe	256 810 \$
Chambre de commerce de Manicouagan	141 277 \$
Chambre de commerce de Mont-Laurier	73 504 \$
Chambre de commerce de Sherbrooke	81 603 \$
Chambre de Commerce du Grand Joliette	137 741 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Drummond	343 328 \$
Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm	91 527 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda	34 163 \$
Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable	660 559 \$
Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le-Fjord	178 698 \$
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse de Blainville	171 072 \$
Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu	40 521 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Québec	99 000 \$

Promoteur	Subvention totale accordée (\$)
Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis	143 806 \$
Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon	41 082 \$
Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Beauce	98 126 \$
Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages	810 311 \$
Coeffiscience Comité sectoriel de la main-d'œuvre Énergies, Procédés & Chimie	3 933 084 \$
Collectif de la gastronomie québécoise	112 358 \$
Collège d'Alma	534 856 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Jonquière	1 220 442 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis	170 002 \$
Collège d'enseignement général et professionnel André-Laurendeau	60 767 \$
Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal	27 060 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	142 882 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de la Gaspésie et des Îles	250 000 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Matane	82 281 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Victoriaville	321 709 \$
Collège d'enseignement général et professionnel Lionel-Groulx	248 005 \$
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile de la Mauricie	910 429 \$
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	1 900 846 \$
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal (CPA Montréal)	746 429 \$
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	2 980 839 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	13 142 623 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	2 343 551 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	1 755 690 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	2 461 562 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	784 382 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime	569 814 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	2 006 354 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	1 142 272 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'habitation	1 383 850 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	8 718 994 \$

Promoteur	Subvention totale accordée (\$)
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	2 436 824 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	1 048 266 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	9 721 325 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	1 592 059 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services	1 361 249 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	1 988 556 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	2 883 295 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	3 162 680 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	3 814 776 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	2 283 178 \$
Centre de services scolaire Marie-Victorin	212 753 \$
Commission scolaire Riverside	128 877 \$
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) du Québec inc.	173 400 \$
Conseil de la transformation alimentaire du Québec	394 616 \$
Conseil des Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal (CIBÎM)	92 827 \$
Conseil du patronat du Québec inc.	536 866 \$
Conseil québécois des entreprises adaptées	41 085 \$
Conseil québécois des ressources humaines en culture	9 172 889 \$
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	2 155 566 \$
Conseil québécois du patrimoine vivant	523 245 \$
Conseil scolaire des Premières Nations en éducation aux adultes	205 618 \$
En Piste inc.	37 932 \$
Étape emploi inc.	160 493 \$
Fédération des cégeps	478 976 \$
Fédération des centres de services scolaires du Québec	1 292 540 \$
Fédération des coopératives funéraires du Québec	177 307 \$
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	13 526 726 \$
Groupements forestiers Québec	102 812 \$
Horizon QI	510 000 \$
Innoviste – Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des véhicules motorisés	7 070 117 \$
Institut de gouvernance numérique	492 891 \$

Promoteur	Subvention totale accordée (\$)
Institut national de l'image et du son (INIS)	346 038 \$
L'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec	194 860 \$
La Chambre de commerce de Charlevoix	484 957 \$
La Chambre de commerce et d'industrie de Laval	79 498 \$
La Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières	335 133 \$
La Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest	1 297 \$
La danse sur les routes du Québec	23 405 \$
La Fondation du Centre de prévention du suicide de Québec	247 960 \$
La Maison régionale de l'industrie (région 05) inc.	427 558 \$
La société des chefs, cuisiniers et pâtisseries de la province de Québec	1 690 568 \$
Lanaudière Économique	249 965 \$
Les Scènes de Musique Alternatives du Québec	293 362 \$
Manufacturiers et exportateurs du Québec	1 213 492 \$
Manufacturiers et exportateurs, Mauricie et Centre-du-Québec (MMCQ) / Créneau Machines	933 265 \$
Moelle épinière et motricité Québec	226 354 \$
Mohawk Council of Kanesatake	368 945 \$
Moris inc.	200 000 \$
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	37 594 \$
Pharmabio Développement	825 194 \$
Plasticompétences inc.	2 312 801 \$
Producteurs et productrices acéricoles du Québec	351 497 \$
Québec Vert	208 674 \$
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec	457 420 \$
Réseau d'enseignement de la danse (RED)	80 782 \$
Réseau de coopération des EÉSAD	138 981 \$
Réseau de l'intégration à l'emploi de l'Abitibi-Témiscamingue	250 000 \$
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	527 370 \$
Société des Fêtes et Festivals du Québec	78 405 \$
Société professionnelle des auteurs et compositeurs Québécois (SPACQ)	79 547 \$
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc.	173 400 \$
Table régionale des organismes communautaires famille de Lanaudière (TROCFL)	174 582 \$

Promoteur	Subvention totale accordée (\$)
Table ronde provinciale sur l'emploi	220 532 \$
Tourisme Gaspésie	58 300 \$
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	571 165 \$
Vanier College	225 058 \$
VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles	76 684 \$
Via-Travail inc.	173 400 \$
Vision-travail Abitibi-Témiscamingue	250 000 \$
Total	170 209 834 \$

HYPERLIENS

Description du réseau des partenaires de la Commission :

www.cpmt.gouv.qc.ca

Règlement sur la détermination de la masse salariale :

www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/D-8.3,%20r.%204

Règlement sur les dépenses de formation admissibles :

www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/D-8.3,%20r.%203

Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation :

www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/tdm/rc/D-8.3,%20r.%205

Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation :

www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/D-8.3,%20r.%200.1?&cible=

Liste des entreprises titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation :

www.cpmt.gouv.qc.ca/entreprises/loi-sur-les-competences/certificat-qualite-initiatives-formation/liste-des-entreprises-titulaires-dun-certificat-de-qualite-des-initiatives-de-formation

Liste des mutuelles de formation reconnues :

www.cpmt.gouv.qc.ca/entreprises/formation-de-la-main-dœuvre/mutuelles-de-formation/mutuelles-de-formation-reconnues

Loi sur les compétences :

www.cpmt.gouv.qc.ca/entreprises/loi-sur-les-competences

Programmes d'aide financière :

www.cpmt.gouv.qc.ca/promoteurs-de-projets-de-formation/programmes-daide-financiere

